

PLAN D'ACTION POUR LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE

une feuille de route pour la croissance économique
et la saine gestion de l'eau douce

publié le 24 septembre 2025



L'ALLIANCE DES VILLES
DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT
GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE
CITIES INITIATIVE

À PROPOS DE L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est une coalition multinationale de décideurs municipaux et autochtones représentant les communautés de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Ces dirigeants œuvrent à promouvoir la prospérité économique de nos collectivités et à protéger nos eaux douces pour le bien des générations actuelles et futures. Représentant plus de 350 communautés, l'Alliance des villes joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de la santé environnementale, économique et sociale de la région en s'attaquant aux enjeux qui touchent ses résidents.

Comptant des membres allant de Duluth, MN, à Gaspé, QC, l'Alliance des villes est la plus grande organisation dirigée par des gouvernements de proximité de la région. Notre travail est axé sur une série de quatre piliers stratégiques – des lacs et des rivières en santé ; la résilience climatique et côtière ; de l'eau potable, sûre et accessible pour tous et la transformation économique – qui sont mis de l'avant par des programmes, des activités de défense, de collaboration et d'éducation.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ALLIANCE DES VILLES : 2025-2026

Comité exécutif :

Ryan Sorenson, Maire de Sheboygan, WI (coprésident)
Mat Siscoe, Maire de St. Catharines, ON (coprésident)
Catherine Vallières-Roland, Mairesse suppléante de Québec, QC (trésorière)
Cavalier Johnson Maire, Maire de Milwaukee, WI (secrétaire)
Gino Moretti, Maire de Saint-Anicet, QC (président sortant)

Administrateurs :

Joey Awanohopay, Président de la tribu autochtone
Menominee, WI
Vice-président Michael Fish, Jr. et Gerald Mose
Kaquotosh (délégués)
Justin Bibb, Maire de Cleveland, OH
Sarah O'Keeffe (déléguée)
Darrin Canniff, Maire de Chatham-Kent, ON
Lauren Anderson, Conseillère municipale
(déléguée)
Olivia Chow, Mairesse de Toronto, ON
Paul Ainslie, Vice-maire (délégué)
Linda Debassige, Cheffe du Grand conseil de la
Nation Anishinabek, ON
Kahsennenhawe Sky-Deer (déléguée)
Mike Duggan, Maire de Detroit, MI
Gary Brown et Jessica Parker (délégués)

Sandra Easton, Mairesse de Lincoln, ON
Brandon Johnson, Maire de Chicago, IL
Randy Conner et Angela Tovar (délégués)
Ken Johnson, Maire de Muskegon, MI
Bert Liverance, Préfet de The Archipelago, ON
Bruno Marchand, Maire de Québec, QC
Andrea Matrosovs, Préfète du comté Grey, ON
Billy McKinney, Maire de Zion, IL
Eddie Melton, Maire de Gary, IN
Brenda Scott-Henry (déléguée)
Carolyn Parrish, Mairesse de Mississauga, ON
Alvin Tedjo, Conseiller municipal (délégué)
Valérie Plante, Mairesse de Montréal, QC
Sylvain Ouellet, Conseiller municipal (délégué)
Jonathan Altenberg, Président et directeur général
de l'Alliance des villes

Adopté officiellement par le Conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent le 14 août 2025 et publié le 24 septembre 2025.

REMERCIEMENTS

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent tient à remercier les nombreux membres et partenaires qui partagent notre vision de transformer la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en corridor économique de la Côte douce, une voie de développement durable de renommée mondial du lac Supérieur à la voie maritime du Saint-Laurent et qui ont consacré leur temps et leur expertise à la création du *Plan d'action pour la transformation économique*.

La Commission des maires sur la transformation économique

Valérie Plante, Mairesse de Montréal, QC (coprésidente)
Brandon Johnson, Maire de Chicago, IL (coprésident)
Bruno Marchand, Maire de Québec, QC (coprésident)
Justin Bibb, Maire de Cleveland, OH (coprésident)
Roger Reinert, Maire de Duluth, MN (coprésident)
Lucas Cleveland, Maire de Cobourg, ON (coprésident)
Cory Mason, Maire de Racine, WI (coprésident)
Guy Caron, Maire de Rimouski, QC

Patrick Péloquin, Maire de Sorel-Tracy, QC
Catherine Vallières-Roland, Mairesse suppléante de Québec, QC
Ken Boshcoff, Maire de Thunder Bay, ON
Jack Bradley, Maire de Loraine, OH
Ken Johnson, Maire de Muskegon, MI
Eddie Melton, Maire de Gary, IN
Alvin Tedjo, Conseiller municipal de Mississauga, ON

Partenaires du groupe de travail :

Alliance for the Great Lakes
AquaAction
Centre de transfert technologique en écologie industrielle
Chamber of Marine Commerce
Charbone Hydrogen Corporation
Climate Mayors
Conservation Ontario

Council of the Great Lakes Region
Great Lakes-St. Lawrence Legislative Caucus
HOPA Ports
OPTERRA Energy Services
U.S. Water Alliance
The Water Council
Waterfront Alliance

L'Alliance des villes tient également à remercier son personnel – en particulier : Travis Wheeler, Erin Keleske, Maxime Hayet, Bridget Brown, Zoë Kuntze et Matt Doss – et la consultante Kelly Rowe pour leur contribution importante au développement du Plan d'action.

Veuillez noter : Les remerciements dans le présent plan ne constituent pas une approbation officielle du Plan d'action pour la transformation économique dans son intégralité ou des stratégies et mesures recommandées qui y sont incluses.

LETTRE DE LA DIRECTION DE LA COMMISSION DES MAIRES SUR LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE

En tant que maires représentant des communautés florissantes sur les rives du lac Michigan et du fleuve Saint-Laurent, nous partageons une vision commune : veiller à ce que la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent demeure un endroit dynamique où il fait bon vivre, travailler, investir et se divertir, tout en préservant les précieuses ressources en eau douce qui sont le fondement même de notre prospérité économique et de la santé de notre environnement.

Notre région abrite le plus grand écosystème d'eau douce au monde, fournissant de l'eau potable à plus de 40 millions de personnes et soutenant une économie de 8 000 milliards \$, le troisième région économique la plus importante au monde. Depuis des générations, nos communautés sont au cœur du succès industriel et économique de l'Amérique du Nord. Aujourd'hui, alors que les tendances mondiales changent, nous avons la possibilité – en fait, une responsabilité – de tirer parti de nos forces uniques pour développer un corridor économique de renommée mondiale qui protège notre eau douce, protège nos entreprises et nos communautés pour l'avenir et veille à ce que les retombées économiques soient largement partagées.

En mai 2024, l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a lancé la Commission des maires sur la transformation économique pour atteindre cet objectif vital. Le *Plan d'action pour la transformation économique : une feuille de route pour la croissance économique et la saine gestion de l'eau douce* est le fruit du travail de cette Commission. Le Plan d'action est bien plus qu'une vision. En effet, il énonce des mesures pratiques et concrètes afin que les municipalités et les autres parties prenantes attirent et retiennent les industries engagées dans la durabilité, renforcent le commerce et le tourisme liés à l'eau, revitalisent nos rives et élargissent l'utilisation d'énergie propre.

Nous ne pourrions être plus fiers de la collaboration qui nous a amenés ici – et nous invitons les décideurs des gouvernements de la région, des entreprises et du secteur à but non lucratif à poursuivre leur travail avec nous pour transformer notre région en un modèle intégré et dynamique de développement durable : le corridor économique de la Côte douce dynamique. À une époque où l'économie régionale intégrée des Grands Lacs et du Saint-Laurent est menacée, allons de l'avant avec une réponse cohérente et forte visant à protéger notre prospérité économique et nos ressources en eau douce pour les générations à venir.

Brandon Johnson, Maire de Chicago, IL

Coprésident, Commission des maires sur la transformation économique



Valérie Plante, Mairesse de Montréal, QC

Coprésidente, Commission des maires sur la transformation économique



TABLE DES MATIÈRES

p8

La transformation économique : Développer le corridor économique de la Côte douce

- o Objectifs
- o Élaboration du Plan d'action
- o Principes fondamentaux

p14

Mise en œuvre du plan

- o Partenaires et collaboration

p20

Transformation des industries

- o Attirer et retenir les industries engagées dans la durabilité
- o Réduire l'utilisation et la pollution industrielles de l'eau
- o Développer l'énergie propre dans le secteur industriel
- o Promouvoir l'économie circulaire
- o Étude de cas : Ville de Milwaukee, WI

p28

Transformation des transports

- o Stimuler le commerce durable par voie navigable pour libérer le plein potentiel de l'autoroute H²O
- o Promouvoir une croissance maritime durable grâce à des partenariats locaux renforcés
- o Catalyser le développement maritime par l'action locale
- o Tirer parti du tourisme de croisière et du transport par voie navigable
- o Étude de cas : Ville de Québec, QC

p36

Transformation des secteurs riverains

- o Assainir et développer les friches industrielles et les propriétés vacantes
- o Attirer une activité commerciale et industrielle durable
- o Accueillir des logements abordables et des communautés dynamiques
- o Faciliter l'accès et façonner l'identité du secteur riverain
- o Soutenir la conservation et la résilience des terres
- o Étude de cas : Ville de Toronto, ON

p43

Transformation énergétique

- o Mettre en œuvre une énergie propre et promouvoir la résilience du réseau
- o Réformer la délivrance de permis, le zonage et la sélection de site
- o Aborder les opérations municipales, les bâtiments et les flottes
- o Développer l'accès à l'énergie et l'abordabilité
- o Étude de cas : Ville de Cleveland, OH

p51 Conclusion

p53 Annexe

TRANSFORMATION ECONOMIQUE



TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE :

DÉVELOPPER LE CORRIDOR ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE DOUCE DE RENOMMÉE MONDIALE

La quantité d'eau douce globale diminue rapidement, exacerbée par la hausse des températures, l'extraction excessive des eaux souterraines et d'autres tendances. Plus de 75 pour cent de la population mondiale est actuellement confrontée au stress hydrique, mais bon nombre des régions d'Amérique du Nord les plus exposées à un manque d'eau continuent de croître à des vitesses vertigineuses en raison de l'expansion démographique et d'une augmentation sans précédent des nouvelles industries à forte consommation de cette ressource. Ces dynamiques sont insoutenables. Face à une rareté croissante d'eau dans le monde, les entreprises et les populations n'auront d'autre choix que de rechercher des communautés plus résilientes et riches en ressources, ainsi que des parties prenantes prêtes à innover pour l'avenir.

La région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, ou la « Côte douce », est prête pour une nouvelle ère de croissance économique. Avec 84 pour cent de l'eau douce de surface de l'Amérique du Nord, la région offre aux industries un point d'ancrage stable et d'autres avantages comparatifs comme une économie régionale hautement intégrée, qui est la troisième plus grande au monde ; de solides cadres de gouvernance binationaux comme l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent ; un accès aux marchés mondiaux par l'intermédiaire de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs ; une qualité de vie supérieure ; des sites de choix pour la réinstallation et une main-d'œuvre hautement qualifiée avec un fier héritage de fabrication.

Cependant, pour atteindre ce moment, un nouveau modèle transformateur de développement économique qui équilibre les objectifs économiques avec la protection de l'eau douce sera nécessaire. L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a élaboré le *Plan d'action pour la transformation économique : une feuille de route pour la croissance économique et la saine gestion de l'eau douce* pour répondre à ce besoin critique. Le Plan d'action fournit une vision sur 10 ans vers un corridor économique de la Côte douce de renommée mondiale, qui préserve notre précieuse eau douce dans la région, tout en tirant parti de ces ressources pour réaliser des gains économiques, protéger nos entreprises et nos communautés pour l'avenir et veiller à ce que les retombées économiques soient largement partagées.

Élaboré par la Commission des maires sur la transformation économique de l'Alliance des villes, le Plan d'action présente 12 concepts de programme proposés pour appuyer les gouvernements de proximité ; identifier les possibilités de collaboration et mettre en valeur les communautés qui donnent déjà l'exemple en matière de transformation économique. Plus important encore, le Plan d'action recommande 17 stratégies et 76 actions nécessitant une mise en œuvre de la part de tous les paliers de gouvernement et d'autres acteurs de la région pour réaliser la transformation économique, organisées selon les piliers suivants :



INDUSTRIES

Renforcer et élargir la base économique de la région et créer des emplois en attirant et en conservant des industries engagées dans la durabilité grâce à utilisation responsable de l'eau, à la réduction des émissions ou à la réduction des déchets.



TRANSPORTS

Appuyer la modernisation du réseau de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs afin de favoriser la croissance économique régionale, en permettant une circulation plus rapide, plus sécuritaire, plus rentable et plus durable des marchandises par l'entremise d'un réseau intermodal intégré, tout en développant le tourisme de croisière et la mobilité par voie navigable.



SECTEURS RIVERAINS

Créer des secteurs riverains à usage mixte de classe mondiale pour créer des possibilités d'emploi, renforcer la résilience des communautés, améliorer la qualité de vie, offrir plus d'occasions de tourisme et de loisirs et stimuler la croissance économique à long terme.



ÉNERGIE

Construire un réseau d'énergie propre, durable, indépendant et produit en Amérique du Nord pour répondre aux besoins énergétiques croissants des entreprises et des communautés de la région.

OBJECTIFS RÉGIONAUX AUDACIEUX

Les membres et partenaires de l'Alliance des villes élaborent une nouvelle vision audacieuse pour la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. D'ici 2035, les dirigeants de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent travailleront ensemble pour :

1

ATTIRER UN DEMI-MILLION D'ENTREPRISES

L'avantage comparatif de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, en tant que système économique intégré et riche en ressources, peut être mis à profit pour attirer des entreprises à la recherche de stabilité face à une rareté croissante d'eau dans le monde.

La région accueille actuellement environ
2,4 millions d'entreprises

1/3 des meilleures écoles d'ingénieurs d'Amérique du Nord se trouvent dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent

30 % de l'activité économique américaine et canadienne se déroule dans la région des Grands Lacs

2

CRÉER PLUS DE 18 MILLIONS DE NOUVEAUX EMPLOIS

Le long héritage manufacturier de la région a permis aux communautés de disposer d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, prête à répondre aux besoins de l'avenir. La transformation économique offre l'occasion de former et de réorienter ces talents vers de nouveaux emplois favorables à la conciliation travail-famille.

La région emploie actuellement environ
121 millions de personnes

Les emplois dans le domaine de l'énergie propre ont augmenté pour atteindre deux fois le taux d'emploi global en 2024

12,2 % des emplois dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent contribuent à une économie durable

**Tous les indicateurs de référence ont été calculés en date de 2022.

OBJECTIFS RÉGIONAUX AUDACIEUX

3 ÉVITER UNE AUGMENTATION DU POURCENTAGE DE PERTE D'EAU DE LA RÉGION DUE À LA CONSOMMATION

Alors que la croissance économique et les nouvelles industries à forte consommation d'eau augmenteront le nombre total d'utilisateurs d'eau, des pratiques et des technologies novatrices peuvent réduire la quantité d'eau prélevée par utilisateur et aider à assurer le retour de l'eau prélevée dans le bassin.

~ 5 % de l'eau prélevée dans les Grands Lacs est perdue chaque année en raison de la consommation

35,4 milliards de gallons d'eau du bassin sont prélevés chaque année

<1 % par année de l'eau des Grands Lacs peut être réapprovisionnée naturellement

4 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DES GRANDS LACS DE « PASSABLE » À UN « BON » ÉTAT

L'eau douce n'est un atout que si elle est propre. En œuvrant à la transformation économique, les communautés peuvent protéger et rétablir la santé de l'écosystème, prévenir la dégradation future et améliorer la qualité de vie des entreprises et des communautés.

L'Accord binational relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) a été signé en 1972

Le Rapport sur l'état des Grands Lacs de 2022 a évalué la santé globale du système comme « passable »

6 des 43 secteurs préoccupants ont été nettoyés depuis la signature de l'AQEGL

**Tous les indicateurs de référence ont été calculés en date de 2022.

OBJECTIFS RÉGIONAUX AUDACIEUX

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE 300 MILLIONS DE TONNES MÉTRIQUES

5 Traditionnellement, la croissance économique a entraîné des baisses de la qualité de l'air et de la santé des communautés, mais la transformation économique encourage les dirigeants du gouvernement et des industries à travailler ensemble en vue d'une économie plus propre et plus efficace pour tous.

La région émet actuellement environ **1,42 milliards** de tonnes métriques de CO₂ par an

L'énergie consommée par unité de PIB a diminué de **35 % depuis 2020** en Amérique du Nord

Les huit états et les deux provinces de la région ont **des objectifs de réduction des émissions**

***Tous les indicateurs de référence ont été calculés en date de 2022.*

ÉLABORATION DU PLAN D' ACTION

Le *Plan d'action pour la transformation économique* a été élaboré dans le cadre d'un processus de collaboration combinant l'expérience directe des dirigeants municipaux au niveau communautaire et l'expertise des parties prenantes régionales.

LA COMMISSION DES MAIRES SUR LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE a fourni des orientations stratégiques pour veiller à ce que toutes les recommandations reflètent les priorités et les réalités municipales.

DES GROUPES DE TRAVAIL pour chaque pilier de transformation – industries, transports, secteurs riverains et énergie – ont réuni plus de 60 experts de l'industrie, du secteur public et d'organismes à but non lucratif pour effectuer des analyses fondées sur des données probantes et formuler des recommandations pratiques.

NOS MEMBRES ET LES EXPERTS ont fourni des commentaires supplémentaires lors de consultations en personne et virtuelles. Le personnel de l'Alliance des villes a aussi mené des recherches documentaires approfondies, interrogé les principaux acteurs et étudié les pratiques exemplaires.

En reconnaissance de leurs contributions essentielles à la croissance économique et à l'intendance de l'eau douce, l'Alliance des villes continuera de travailler en étroite collaboration avec ses membres des communautés autochtones afin de cerner les possibilités de collaboration en matière de transformation économique. L'Alliance des villes a récemment créé un comité dirigé par ses membres sur l'engagement des Premières Nations et des tribus qui aideront à accomplir cette tâche et à formuler des recommandations détaillées sur la mobilisation et la réconciliation avec les communautés autochtones au conseil d'administration de l'Alliance des villes lors du congrès annuel de l'organisation en 2026 à Hamilton, ON.



PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les principes fondamentaux suivants sous-tendent tous les aspects du Plan d'action, pour s'assurer que la croissance économique protège les atouts qui rendent la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent exceptionnelle, que l'économie émergente soit développée pour durer et que tous ceux qui font de la région leur foyer en bénéficient.



- > DIRECTION MUNICIPALE
- > PROTECTION DE L'EAU DOUCE
- > PROTECTION POUR L'AVENIR
- > AVANTAGES PARTAGÉS

DIRECTION MUNICIPALE :

Les gouvernements de proximité jouissent d'une légitimité locale et de leviers clés pour guider le développement économique, ce qui en fait des défenseurs efficaces des besoins de leurs communautés. Le Plan d'action positionne les gouvernements de proximité comme des chefs de file dans la transformation économique à l'échelle de la région, en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement et parties prenantes clés.

PROTECTION DE L'EAU DOUCE :

Les industries et les communautés dépendent toutes deux des ressources en eau douce inégalées de la région. L'intégration d'une gestion responsable de l'eau dans chaque composante du Plan d'action vise à protéger la santé de l'environnement et des communautés, tout en s'assurant de la sécurité économique à long terme.

PROTECTION POUR L'AVENIR :

La transformation économique doit être construite pour résister aux changements climatiques, à la demande croissante en eau, aux fluctuations du marché et plus encore. En priorisant la réduction des risques et en anticipant les besoins futurs, ce plan contribue à maximiser les avantages pour les générations à venir.

AVANTAGES PARTAGÉS :

Les avantages de cette transformation économique devraient profiter à toutes les communautés, quelles que soient leur taille et leurs caractéristiques socio-économiques. Le Plan d'action accorde la priorité à l'accès équitable aux opportunités économiques, tout en protégeant les résidents des impacts négatifs des activités industrielles.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN



MISE EN ŒUVRE DU PLAN

POURQUOI DES PROGRAMMES MENÉS PAR L'ALLIANCE DES VILLES?

Avec son rayonnement dans plus de 350 communautés de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et son expertise reconnue dans l'obtention de résultats à fort impact, l'Alliance des villes est bien placée pour élaborer et mettre en œuvre un soutien adapté aux besoins de ses membres en vue d'une mise en œuvre locale à grande échelle de la transformation économique.

Pour contribuer à la transformation économique à l'échelle de la région, l'Alliance des villes élaborera une série de programmes qui aideront directement ses membres à mettre en œuvre les stratégies et les mesures contenues dans le Plan d'action pour la transformation économique. Par le biais de dialogues avec les partenaires, de réunions de groupes de travail et de consultations avec les membres – et en misant sur ses forces existantes dans la prestation de programmes – l'Alliance des villes a élaboré plusieurs premiers concepts de programmes qui sont présentés dans cette section.

Ces concepts sont donnés à titre indicatif et seront affinés au cours des prochains mois grâce à des contributions supplémentaires des membres et des partenaires. La mise en œuvre sera adaptée de façon à s'harmoniser avec les divers contextes, règlements et autorités locaux des huit états et des deux provinces de la région.

La collaboration stratégique avec des partenaires partageant les mêmes idées sera essentielle à la mise en œuvre efficace du Plan d'action et à la capacité de l'Alliance des villes d'offrir de la valeur à ses membres, y compris par le biais d'initiatives existantes qui tirent parti des forces de nos partenaires. L'Alliance des villes continue de favoriser les partenariats avec les gouvernements de la région, les organismes à but non lucratif, les fondations, le secteur communautaire et les universités. L'Alliance des villes travaille également avec des sociétés d'ingénierie et de technologie de l'eau, ainsi que d'autres entreprises.

La plupart des concepts nécessiteront un financement extérieur pour être mis en œuvre ; les soumissions de demandes de financement et de partenariats avec les entreprises et d'autres organismes seront donc des priorités au cours de la mise en œuvre du Plan d'action. L'Alliance des villes présentera les concepts de programmes à un éventail de bailleurs de fonds afin d'appuyer la réalisation de ce plan. La disponibilité du financement aura une influence sur la séquence de déploiement des nouveaux programmes et, ultimement, sur l'échelle à laquelle l'Alliance des villes peut les exécuter. Les sources de financement ciblées comprennent les subventions des gouvernements fédéral, des provinces / états et les fondations, ainsi que des partenariats, financiers et en nature, avec le secteur privé.

En s'appuyant sur son expérience antérieure en matière de prestation de programmes et en tirant parti de partenariats clés, l'Alliance des villes élaborera et exécutera des programmes qui appartiennent à une ou plusieurs des quatre catégories suivantes :

1. **Formation et échange d'informations :** Les programmes dans ce domaine visent à élargir les connaissances locales sur les questions clés et à renforcer la capacité au niveau municipal pour la mise en œuvre de nouveaux projets et de nouvelles initiatives.
2. **Services partagés et collaboratifs :** Les programmes dans ce domaine permettent aux membres d'avoir accès à des partenaires de confiance à un tarif réduit ou par le biais d'un engagement envers le partage de données et de connaissances.
3. **Financement direct :** Les programmes dans ce domaine accordent des subventions directement aux municipalités pour catalyser les pratiques exemplaires locales avec un financement de démarrage, ce qui peut réduire les risques pour les communautés qui cherchent à innover ou à mettre en œuvre des solutions à plus grande échelle.
4. **Assistance technique :** Les programmes dans ce domaine offrent un soutien adapté aux besoins particuliers d'une communauté pour faire avancer un projet ou une initiative locale particulière.



CONCEPTS DE PROGRAMMES DE L'ALLIANCE DES VILLES

	PARTENAIRES CLÉS
Marketing du corridor économique de la Côte douce – L'Alliance des villes réunirait des partenaires et des experts en marketing pour élaborer une nouvelle campagne de marketing pour le corridor économique de la Côte douce. Le programme viserait à élaborer une stratégie de marque et des actions à mettre en œuvre pour attirer le développement, le tourisme et une main-d'œuvre plus jeune dans les communautés de la région. La stratégie devrait mettre l'accent sur les atouts et les forces de la région et faire de la région une destination de choix pour les industries et les populations ciblées. La stratégie initiale pourrait être adaptée aux contextes locaux et l'Alliance des villes fournirait une formation, une assistance technique, des outils et des modèles à chaque municipalité.	Gouvernements provinciaux/des états, gouvernements régionaux, autorités de développement économique, secteur privé, ONG et agences inter-étatiques
Incubateur de l'industrie du secteur côtier – L'Alliance des villes fournirait une assistance technique aux municipalités pour les aider à se préparer et à recruter de nouvelles industries axées sur la durabilité afin de faire croître les économies locales, notamment en soutenant le développement de sites d'incubation, l'identification d'industries cibles et la préparation de supports d'arguments et d'appels de propositions. Parallèlement à cela, l'Alliance des villes devrait aider les municipalités à conserver les entreprises existantes dans un souci d'efficacité énergétique et en matière d'eau et de pratiques d'économie circulaire.	Gouvernements provinciaux/des états, gouvernements régionaux, autorités de développement économique, secteur privé, services publics
Modernisation de l'infrastructure de l'eau – L'Alliance des villes fournirait une assistance technique et un financement direct aux membres de petite et moyenne taille pour moderniser leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales – y compris les infrastructures vertes – afin de soutenir une croissance économique durable.	Gouvernements provinciaux/des états, secteur privé
Échange municipal de l'innovation – L'Alliance des villes mettrait en place un fonds pour la technologie de l'eau et la sécurité, ainsi qu'un échange d'apprentissage qui correspondrait aux besoins municipaux avec des solutions de l'industrie privée pour accélérer l'innovation locale, la croissance et l'efficacité énergétique, l'approvisionnement en eau et la protection des ressources en eau douce vulnérables. Le programme devrait faciliter les dialogues intersectoriels, jumeler les entreprises en démarrage avec les villes qui le souhaitent, distribuer des fonds directs de relance, mener des évaluations et des apprentissages et diffuser les meilleures pratiques par le biais d'échanges d'informations inter organisationnels.	ONG, entreprises en démarrage en technologies de l'eau
Revitalisation des friches industrielles de la région – L'Alliance des villes fournirait une assistance technique pour l'assainissement des friches industrielles afin de revitaliser les secteurs riverains dégradés et d'autres terriens communautaires en travaillant avec des experts-conseils techniques pour aider les membres à identifier, évaluer et prioriser les sites viables à des fins d'assainissement et de réaménagement et à sélectionner et assainir les sites prioritaires qui font progresser les objectifs de développement économique communautaire. Ces processus devraient inclure une planification participative communautaire intensive afin d'assurer un maximum d'avantages et un minimum de dommages aux collectivités riveraines de ces terrains.	Gouvernements fédéraux, gouvernements provinciaux/des états, ONG, secteur privé
Revitalisation des friches industrielles de la région – L'Alliance des villes fournirait une assistance technique pour l'assainissement des friches industrielles afin de revitaliser les secteurs riverains dégradés et d'autres terriens communautaires en travaillant avec des experts-conseils techniques pour aider les membres à identifier, évaluer et prioriser les sites viables à des fins d'assainissement et de réaménagement et à sélectionner et assainir les sites prioritaires qui font progresser les objectifs de développement économique communautaire. Ces processus devraient inclure une planification participative communautaire intensive afin d'assurer un maximum d'avantages et un minimum de dommages aux collectivités riveraines de ces terrains.	Gouvernements fédéraux, gouvernements provinciaux/des états, ONG, secteur privé



CONCEPTS DE PROGRAMMES DE L'ALLIANCE DES VILLES

(suite)

	PARTENAIRES CLÉS
Encadrement de la mise en œuvre – L'Alliance des villes élaborerait et déploierait une série d'outils de soutien pour les communautés membres pour appuyer la mise en œuvre locale du Plan d'action. Les ressources pourraient inclure la formation pour les élus et les administrations municipales, un portail de ressources en ligne avec des outils et des guides téléchargeables et des services consultatifs individuels pour faire avancer des initiatives plus complexes comme le réaménagement des friches industrielles, le marketing du corridor économique et les changements de politiques.	Autorités de développement économique, industries, établissements universitaires et de recherche, ONG
Champions de l'eau douce – L'Alliance des villes offrirait une formation aux municipalités et des échanges d'information entre les municipalités et les ONG/partenaires universitaires afin de renforcer la capacité locale d'améliorer les pratiques d'intendance de l'eau des industries établies grâce à des certifications tierces (p. ex., WAVE : Intendance de l'eau vérifiée du Water Council à Milwaukee, WI), incitatifs et mesures réglementaires.	ONG, institutions universitaires et de recherche
Villes prêtes pour les centres de données – L'Alliance des villes s'associerait à des experts pour faciliter la recherche et une série d'échanges d'informations entre les communautés locales recevant des centres de données et les entreprises s'implantant dans la communauté afin de : i) comprendre les besoins en eau, en énergie et en infrastructures des centres de données et ii) identifier les impacts environnementaux et publics locaux immédiats et à long terme. L'Alliance des villes et ses partenaires devraient élaborer et diffuser un guide destiné aux gouvernements de proximité pour les préparer aux négociations avec les centres de données entrants.	Secteur privé, établissements universitaires et de recherche, ONG, autorités de développement économique, services publics
Vérifications des politiques – L'Alliance des villes élaborerait une série de recommandations pour la mise à jour des processus et des codes municipaux en matière d'énergie propre, d'accès public, de sentiers riverains et d'infrastructures vertes pour tout développement commercial, résidentiel ou industriel, afin de rationaliser leur implantation et d'offrir une formation sur les pratiques exemplaires et/ou une assistance technique.	ONG, secteur privé
Collaboration en matière de dragage – L'Alliance des villes faciliterait les échanges d'informations entre les experts techniques et les municipalités afin d'élaborer un plan détaillé pour identifier les solutions de dragage et d'autres solutions de gestion des sédiments – y compris les possibilités de réutilisation bénéfique des matériaux de dragage – qui répondent aux besoins maritimes en matière de manutention de navires de plus grande taille, d'augmentation de la capacité pour les charges (surtout à l'entrée de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs), de maintien de la capacité du réseau malgré la variation accrue des niveaux d'eau et de protection des écosystèmes.	Gouvernements fédéraux, gouvernements provinciaux/des états, établissements universitaires et de recherche, offices de protection de la nature, secteur maritime
Programmes côtiers – L'Alliance des villes fournirait une assistance technique pour aider les communautés à comprendre les répercussions possibles des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les variations anticipées du niveau d'eau et les risques d'inondation et à entreprendre une planification de la gestion des rives pour appuyer les projets de résilience côtière afin de protéger l'accès au littoral, ainsi que les infrastructures et les nouveaux aménagements riverains.	Gouvernements fédéraux, gouvernements provinciaux/des états, propriétaires fonciers, les OBV/offices de protection de la nature, secteur privé, ONG
Échange sur les infrastructures résilientes – L'Alliance des villes faciliterait les possibilités d'échange d'informations entre pairs, axées sur des solutions de financement créatives, des partenariats réussis (p. ex., les conservatoires d'espaces naturels et les secteurs offrant des occasions de financement par de nouvelles taxes foncières), des conseils sur les principaux défis (p. ex., l'octroi de permis et l'engagement communautaire), ainsi qu'un répertoire de projets régionaux pour les municipalités afin d'accélérer la mise en œuvre d'infrastructures résilientes.	ONG, institutions universitaires et de recherche



PARTENAIRES ET COLLABORATION

La réalisation d'une transformation économique de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent nécessitera une collaboration soutenue et ciblée entre les institutions et les secteurs – et l'Alliance des villes est prête à travailler avec tous les partenaires qui partagent son engagement envers le développement économique durable de la région et la protection de l'eau douce. Dans le cadre de cette philosophie de collaboration, l'Alliance des villes collaborera avec les principales parties prenantes de la région pour mettre en œuvre le Plan d'action pour la transformation économique et soutenir les initiatives existantes qui contribuent à la réalisation des objectifs régionaux transformateurs, en commençant par les organisations et initiatives suivantes :



CAUCUS LÉGISLATIF DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT (GLLC) – GLLC est une organisation binationale et non partisane de législateurs d'états et de provinces passionnés par les politiques visant à protéger et à restaurer le bassin des Grands Lacs. En s'appuyant sur un accord de coopération avec l'Alliance des villes, le GLLC sera l'un des partenaires de mise en œuvre du Plan d'action et soutiendra à la fois la mise en œuvre de réformes politiques aux niveaux des provinces/états et les programmes de l'Alliance des villes. L'Alliance des villes et le GLLC continueront également de travailler ensemble pour faire progresser le sentier riverain des Grands Lacs des États-Unis, ce qui élargirait l'accès du public aux magnifiques secteurs riverains de la région et générerait une activité économique supplémentaire importante, renforçant ainsi le pilier Transformation des secteurs riverains.



CONSEIL DE LA RÉGION DES GRANDS LACS (CGLR) – le CGLR est une organisation binationale qui cherche à faire de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent la première région durable au monde. En appuyant sur un accord de coopération avec l'Alliance des villes, le CGLR servira de partenaire de mise en œuvre du Plan d'action, aidant ainsi à s'assurer que le milieu des affaires continue de contribuer à des solutions stratégiques potentielles et à soutenir les programmes de l'Alliance des villes. L'Alliance des villes et le CGLR chercheront également à utiliser les connaissances et les relations locales pour orienter les utilisateurs d'eau industriels vers le programme d'échange d'innovation et d'intendance de l'eau du CGLR et assurer la participation locale au Programme circulaire des Grands Lacs, renforçant ainsi les composantes de l'intendance de l'eau et de l'économie circulaire du pilier Transformation des industries.



AQUAACTION – AquaAction est une organisation binationale dédiée à la construction d'un avenir sûr pour l'eau en s'attaquant à la crise mondiale de l'eau douce. AquaAction et l'Alliance des villes ont formé un partenariat pour accélérer le développement et le déploiement de solutions technologiques de l'eau dans les communautés de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent qui améliorent l'efficacité de l'utilisation de l'eau, protègent la qualité de l'eau et améliorent la résilience des infrastructures de l'eau. En collaboration avec des universités et d'autres pôles d'innovation, le nouveau programme binational AquaHacking invite les innovateurs ayant de nouvelles idées de technologie de l'eau à postuler à cette expérience d'une durée de dix mois avec des conseils d'experts et un financement de démarrage pour aider à lancer des entreprises en démarrage prospères et percutantes. Le programme AquaEntrepreneur est la prochaine étape pour les entreprises en démarrage émergentes en technologie de l'eau : un programme d'une durée de six à dix mois pour les aider à augmenter, à pivoter et à accélérer leur croissance et leur impact grâce au mentorat et aux occasions d'affaires exclusives ; enfin, AquaNation est la communauté des anciens innovateurs des programmes phares d'AquaAction, où ils peuvent être connectés à un réseau de leaders en technologie de l'eau, d'innovateurs et d'experts de l'industrie, tous dévoués à l'avancement des solutions d'eau en Amérique du Nord.



PARTENAIRES ET COLLABORATION

Current

CURRENT ET GREAT LAKES RENEW – Current est un organisme à but non lucratif qui travaille à faire croître l'économie bleue, à accélérer l'innovation et à résoudre les problèmes pressants liés à l'eau dans la région des Grands Lacs. En tant qu'ancrage de Great Lakes RENEW, un moteur d'innovation régional soutenu par la National Science Foundation des États-Unis, Current dirige une coalition qui accélère la transition vers une économie bleue circulaire et transforme les déchets en richesse pour les communautés de la région des Grands Lacs et au-delà. L'Alliance des villes, Current et Great Lakes RENEW collaboreront pour aider les gouvernements de proximité, l'industrie et les services publics à renforcer la main-d'œuvre de l'économie bleue de la région, à identifier les occasions pour les gouvernements de proximité, l'industrie et les entreprises en démarrage des technologies de l'eau de s'associer pour tester et piloter des technologies novatrices de l'eau et à élaborer des stratégies de développement économique dans toute la région qui font progresser l'intendance, la réutilisation, la récupération des ressources et la circularité.



THE WATER COUNCIL (TWC) – TWC est un centre mondial dédié à la résolution des défis critiques de l'eau en stimulant l'innovation dans la technologie de l'eau douce et en faisant progresser l'intendance de l'eau. L'Alliance des villes et TWC s'associeront pour sensibiliser les entreprises des Grands Lacs à l'importance de l'intendance de l'eau et plaider pour que les utilisateurs industriels de l'eau améliorent la qualité et la quantité de l'eau à l'échelle locale en évaluant eux-mêmes leurs utilisations de l'eau, les impacts et les risques. L'Alliance des villes et TWC travailleront avec les communautés participantes pour utiliser les connaissances et les relations locales afin de référer les utilisateurs d'eau industrielle à la série de programmes WAVE de TWC. Les programmes WAVE sont vérifiés par des tiers et aident les organisations à évaluer l'utilisation de l'eau, son impact et les risques dans l'ensemble de l'entreprise, puis à mettre en œuvre des mesures d'atténuation et à fixer des objectifs pour améliorer l'intendance de l'eau.



NATIONAL ASSOCIATION OF COUNTIES (NACo) – NACo représente les intérêts des comtés américains et sert de voix puissante dans l'élaboration des politiques fédérales et est une partie essentielle du système intergouvernemental des États-Unis. Le Forum régional des Grands Lacs de la NACo vise à promouvoir une compréhension plus claire des problèmes mutuels des comtés des Grands Lacs et de leurs citoyens, à établir une source unique d'information sur les gouvernements des comtés dans la région des Grands Lacs et à défendre les intérêts de ceux qui résident dans les comtés de la région devant le gouvernement fédéral. L'Alliance des villes et la NACo continueront d'explorer les possibilités d'union entre les municipalités et les comtés pour faire progresser la transformation économique à l'échelle de la région.



CONSERVATION ONTARIO – Conservation Ontario est l'organisme membre des 36 offices de protection de la nature de l'Ontario. Il collabore avec tous les paliers de gouvernement afin de promouvoir des politiques et un financement destinés à renforcer les programmes et services liés aux bassins versants et aux zones côtières de la province. Les offices de protection de la nature sont des organismes locaux de gestion des ressources naturelles fondés sur les bassins versants et administrés par des conseils d'administration désignés par les municipalités de leur bassin versant. Les offices de protection de la nature de l'Ontario continueront de collaborer avec leurs municipalités locales à des mesures soutenant le pilier de la transformation des quartiers riverains, ainsi qu'à des actions liées à la résilience, à la durabilité et aux risques associés aux phénomènes météorologiques extrêmes dans l'ensemble des piliers de la transformation économique.



TRANSFORMATION DES INDUSTRIES



TRANSFORMATION DES INDUSTRIES



L'héritage de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en tant que cœur industriel de l'Amérique du Nord a été motivée à la fois par l'abondance d'eau pour les processus de production industrielle et par la présence de lacs et de rivières pour faciliter le transport des matières premières et des marchandises vers les marchés. Ces ressources en eau douce ont attiré un éventail d'industries dans les communautés riveraines de la région, contribuant à la croissance économique et créant des emplois pour les résidents. Bon nombre de ces industries ont laissé derrière elles des sédiments contaminés et d'autres polluants dangereux pour la santé publique et l'écosystème d'eau douce. Cet héritage toxique a mené à la désignation de 43 secteurs préoccupants (SP au Canada et aux États-Unis en vertu de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) et à une profusion de programmes fédéraux dans les deux pays pour les assainir et les restaurer et des travaux de nettoyage sont en cours dans plusieurs SP.

La région est prête pour une autre ère de croissance économique exponentielle, car la hausse des températures et la rareté de l'eau dans d'autres parties de l'Amérique du Nord sont susceptibles d'inciter les industries à forte consommation d'eau à délocaliser leurs activités dans des endroits plus tempérés, dotés d'un accès fiable à l'eau. Outre une abondance d'eau douce, la région présente de nombreux avantages comparatifs. Elle a déjà une solide base industrielle, avec plusieurs des principaux états américains et provinces canadiennes pour la fabrication situés ici. La région est également un chef de file émergent dans les industries innovatrices et axées sur la durabilité et des entreprises pionnières dans les solutions aux défis imminents de l'eau. Celles-ci demeureront en croissance, alors que la demande pour ces produits et technologies devrait augmenter en Amérique du Nord et au-delà. Et la région dispose également d'une main-d'œuvre parmi les plus qualifiées et les plus innovantes au monde, soutenue par un réseau exceptionnel d'établissements d'enseignement supérieur capables de maintenir ce vivier de talents.

Toutefois, la région doit mieux équilibrer la croissance économique et la protection de l'eau douce. Les risques de dégradation de la qualité de l'eau de la région et d'épuisement de son approvisionnement sont réels, d'autant plus que les grands utilisateurs d'eau s'enracinent et menacent d'augmenter la consommation d'eau au-delà d'un seuil durable. Pourtant, ces risques peuvent être gérés si la région s'oriente vers un développement économique durable grâce à la transformation des industries : attirer et retenir les entreprises engagées dans la durabilité par la gestion de l'eau, la réduction des émissions ou l'économie circulaire.

POURQUOI LA TRANSFORMATION DES INDUSTRIES?

Les gouvernements de proximité cherchent à renforcer et élargir la base économique de la région et créer des emplois en attirant et en conservant des industries engagées dans la durabilité grâce à l'intendance de l'eau, à la réduction des émissions ou à la minimisation des déchets.

POURQUOI LA RÉGION DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT?

Pour les industries à la recherche d'un point d'ancrage stable et durable dans un contexte de rareté croissante d'eau, la région offre une eau douce abondante, de l'énergie propre fiable, une main-d'œuvre hautement qualifiée, une qualité de vie élevée et des sites de choix – ce qui assure des opérations durables et une croissance continue.

TRANSFORMATION DES INDUSTRIES



Le Plan d'action comprend quatre stratégies et de multiples mesures pour réaliser la transformation industrielle :

1. Attirer et retenir les industries engagées dans la durabilité – en attirant et en retenant les industries engagées à protéger les ressources de notre région les plus vitales, les gouvernements de proximité peuvent encourager la croissance économique et la création d'emplois, sans sacrifier la précieuse eau douce de la région.

2. Réduire l'utilisation et la pollution industrielles de l'eau – en réduisant l'utilisation et la pollution de l'eau dans toutes les industries, les gouvernements de proximité peuvent protéger la qualité et l'approvisionnement en eau, en modélisant une bonne intendance de l'eau.

3. Développer l'énergie propre dans le secteur industriel – en développant l'énergie propre dans toutes les industries, les gouvernements de proximité peuvent réduire les émissions, améliorer la qualité de l'air et la santé publique.

4. Promouvoir l'économie circulaire – Par la promotion de l'économie circulaire dans toutes les industries, les gouvernements de proximité peuvent réduire les déchets dans les processus de production industrielle et améliorer les modes de consommation, limitant ainsi la pollution des lacs et des rivières de la région.



ATTIRER ET RETENIR LES INDUSTRIES ENGAGÉES DANS LA DURABILITÉ



ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 1.1 – Les administrations locales devraient élaborer et mettre en œuvre un programme exhaustif d'attraction et de rétention des industries durables afin de fournir une aide directe aux entreprises qui s'engagent en faveur de la durabilité et qui cherchent à maintenir ou à étendre leurs activités existantes ou à déménager dans la région. Un tel programme devrait :

- Cibler des industries spécifiques pour attirer et retenir leur clientèle en fonction de leur engagement envers la durabilité;
- Identifier les sites optimaux, y compris dans les zones de développement propre;
- Fournir des incitatifs et des services, tels que la mise à niveau de l'infrastructure et
- Être soutenu par un plan de développement durable de la main-d'œuvre et une campagne de marketing de pointe reliant la communauté au corridor économique de la Côte douce et vantant ses avantages concurrentiels.

Gouvernements provinciaux/des états, autorités de développement économique

Action 1.2 – Les gouvernements de proximité devraient établir des zones de développement propre dotées de parcs industriels durables afin de promouvoir l'attraction et la rétention des entreprises, en particulier dans les zones ayant connu un désinvestissement chronique et une pollution toxique des industries héritées du passé. Les gouvernements de proximité peuvent offrir une combinaison d'incitatifs financiers et fiscales, ainsi que des services – y compris l'identification des sites et l'expansion des infrastructures – pour soutenir la croissance de ces zones.

Autorités de développement économique, industries

Action 1.3 – Les gouvernements de proximité devraient créer des pôles d'innovation dans le domaine de l'eau, investir dans ceux-ci et s'y engager afin de soutenir les entreprises établies et en démarrage pour appuyer leur développement, leur commercialisation, leur accès au capital et au déploiement de leurs solutions technologiques et pratiques économiques circulaires, encourageant la croissance sectorielle et regroupée dans le secteur de l'eau et les industries affiliées.

Autorités de développement économique, industries, ONG

Action 1.4 – Les gouvernements de proximité devraient soutenir la création et la mise en œuvre de plans de développement de la main-d'œuvre dans les domaines de l'énergie et de l'eau, appuyés par des investissements dans la formation, en particulier pour les industries durables, afin de favoriser la réserve de talents, de soutenir l'attraction et la rétention des entreprises. Les gouvernements de proximité devraient également aligner leurs plans sur ceux des gouvernements provinciaux et des états lorsque cela est possible, collaborer à l'échelle régionale avec d'autres gouvernements de proximité et tirer parti des investissements pour combler les lacunes en main-d'œuvre du secteur public, comme celles nécessaires pour gérer les infrastructures de soutien en matière d'énergie et d'eau.

Gouvernements provinciaux/des états, autorités de développement économique, établissements d'enseignement, ONG, syndicats

Action 1.5 – Les gouvernements de proximité et les communautés autochtones devraient encourager le recours aux politiques et aux accords sur les avantages communautaires, en utilisant des dispositions de surveillance et d'application continues pour s'assurer que les nouvelles industries fournissent des emplois et d'autres possibilités économiques aux résidents, conformément aux plans de perfectionnement de la main-d'œuvre. De telles politiques et ententes devraient également exiger des nouvelles industries qu'elles adhèrent à des plans et des normes améliorés – y compris des réductions des émissions, ainsi que des mesures de conservation et d'efficacité pour réduire la consommation d'énergie et d'eau – afin d'atténuer l'impact environnemental et d'offrir une valeur durable à la communauté.

Industries, ONG, syndicats

Action 1.6 – Les gouvernements de proximité devraient veiller à ce que les stratégies d'attraction et de rétention des entreprises soient étayées par des plans d'investissement solides dans les infrastructures énergétiques et de l'eau afin de trouver un équilibre entre les impératifs de croissance économique et la protection des résidents contre les impacts négatifs, en particulier en ce qui concerne l'accessibilité de l'énergie et de l'eau et la qualité des services publics. Les frais de développement de systèmes pour les nouveaux gros utilisateurs d'énergie ou d'eau peuvent être appropriés et nécessaires dans de nombreux cas, pour prévenir les répercussions sur le coût de la vie pour les résidents.

Industries, services publics



ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 2.1 – Les gouvernements de proximité devraient intentionnellement intégrer la planification du développement économique et de l'utilisation des terrains à la planification de la résilience et à la planification des capacités d'approvisionnement en eau et de traitement. Ils devraient aussi reconnaître que les industries à forte consommation d'énergie et d'eau situées dans certains endroits auront une empreinte environnementale et de ressources plus importante, avec des implications à la fois pour les besoins en infrastructures et les objectifs de durabilité. Une telle planification intégrée devrait être mise à profit pour orienter les plans de croissance économique et de développement, les stratégies visant à attirer et à retenir les industries et les décisions relatives au choix du site. Les administrations locales adjacentes d'une région gagneraient à coordonner cette planification et à recevoir des fonds de leur province/état respectifs pour mener à bien ces activités.

Gouvernements provinciaux/des états, agences régionales de planification et autorités de développement économique

Action 2.2 – Les gouvernements des provinces/états devraient instaurer des exigences plus strictes en matière de déclaration de l'utilisation de l'eau pour les grands utilisateurs de cette ressource et exiger qu'elles soient respectées afin d'obtenir des allègements fiscaux et d'autres avantages pour protéger l'approvisionnement en eau de surface et souterraines à long terme. Elles devraient aussi veiller à ce qu'elles puissent soutenir l'ensemble du développement économique nécessaire. Plus précisément, les grands utilisateurs d'eau devraient être tenus de s'inscrire auprès de l'organisme approprié et de divulguer leur utilisation de l'eau, qu'ils soient raccordés ou non à l'approvisionnement en eau municipal.

Industries

Action 2.3 – Les gouvernements de proximité devraient éduquer les industries nouvelles et existantes sur les avantages commerciaux et environnementaux du traitement sur place des eaux usées industrielles et des pratiques de récupération des ressources et soutenir leur mise en œuvre. Dans certains cas, il peut être possible de jumeler de grands utilisateurs d'eau avec des installations de traitement des eaux usées, ce qui réduit l'impact sur les approvisionnements municipaux en eau, réduit les coûts énergétiques et utilise judicieusement des terrains urbains rares.

Industries, ONG

Action 2.4 – Les gouvernements de proximité devraient prendre des mesures visant à réduire les obstacles qui empêchent les entreprises de technologie de l'eau de piloter des solutions novatrices dans des conditions réelles dans les systèmes municipaux d'approvisionnement en eau, en simplifiant l'accès à l'innovation et à la commercialisation pour les entreprises, tout en offrant aux municipalités un accès précoce aux solutions liées à l'eau. Cette collaboration public-privé peut être encouragée par :

- Des subventions fédérales et/ou étatiques/provinciales;
- Des incitatifs fiscaux;
- Des partenariats public-privé;
- Programmes pilotes/sites d'essai et
- Un soutien des ONG

Industries, ONG

Action 2.5 – Les gouvernements de proximité devraient encourager les industries nouvelles et existantes à adhérer aux critères de durabilité pour l'utilisation de l'énergie et de l'eau, en récompensant les industries qui respectent ces critères par des allègements fiscaux, des réductions de frais et d'autres incitatifs. Pour les nouvelles industries, les gouvernements de proximité peuvent demander la divulgation publique des besoins anticipés en énergie et en eau avant la construction, aidant ainsi les communautés à évaluer plus efficacement les coûts et les avantages de l'investissement prévu.

Industries

Action 2.6 – Les gouvernements de proximité devraient soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action pour des industries locales spécifiques – y compris celles qui dépendent d'un système public d'approvisionnement en eau provenant des eaux souterraines – afin de réduire la consommation d'eau et la pollution, contribuant ainsi à la durabilité de l'approvisionnement de cette ressource et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Ces plans d'action devraient :

- Établir des critères de référence pour la qualité de l'eau, l'approvisionnement et la réutilisation;
- Favoriser l'intégration des systèmes d'approvisionnement en eau et de détection de la pollution (p. ex., la télédétection);
- Incorporer à la fois des mesures de conservation de l'énergie et de l'eau et des mesures d'efficacité et
- Inclure un suivi et des tests réguliers en partenariat avec les entités gouvernementales locales.

Industries, ONG



ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 3.1 – Les gouvernements fédéraux devraient offrir des incitatifs pour moderniser les opérations industrielles afin d'améliorer l'efficacité énergétique et développer la production et le stockage d'énergie propre sur place et distribuée dans l'ensemble des secteurs économiques, réduisant ainsi les coûts de l'électricité, la dépendance à l'égard des importations d'énergie, les émissions et la pression globale sur le réseau, tout en permettant une croissance basée sur le réseau dans d'autres secteurs de l'économie. Des incitatifs, notamment des subventions et des crédits d'impôt, peuvent être envisagées pour réduire le coût des sources d'énergie propre et le déploiement à grande échelle de la consommation d'énergie propre hors du réseau.

Industries

Action 3.2 – Les gouvernements fédéral, des provinces/états et de proximité devraient encourager la coordination entre les banques vertes de la région afin d'élaborer une stratégie régionale visant à accroître le financement public et privé pour la transition du secteur industriel vers l'énergie propre. Une telle stratégie pourrait également identifier et financer la transition vers l'énergie propre dans des industries spécifiques qui ont une importance régionale en termes d'impact économique et environnemental.

Banques vertes

Action 3.3 – Les gouvernements fédéral, des provinces/états et de proximité devraient financer des stratégies de perfectionnement de la main-d'œuvre et des programmes de formation connexes afin de former des travailleurs qualifiés capables d'installer, d'utiliser et d'entretenir des technologies de chauffage propres et électrifiées dans des milieux industriels. De telles stratégies et de tels programmes de formation devraient améliorer les compétences des travailleurs existants chaque fois que cela est possible et, en partenariat avec les entreprises, faire correspondre les stratégies et les programmes aux besoins anticipés afin de faciliter le recrutement de nouveaux travailleurs.

Industries,
syndicats,
établissements
d'enseignement



ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 4.1 — Les gouvernements de proximité devraient renforcer la sensibilisation et la communication entre les entreprises afin de déterminer les synergies pour la réduction et la réutilisation des déchets, rendre les entreprises existantes plus durables et rentables, ainsi que créer de nouvelles opportunités de développement économique pour la communauté et accroître l'acceptabilité sociale. Les tactiques pourraient inclure :

- Nommer un conseiller principal pour l'économie circulaire au sein du département de l'environnement ou du développement économique pour assurer la liaison avec les industries et conseiller le maire ;
- Mener régulièrement des enquêtes auprès des industries pour comprendre les intrants, les déchets et d'autres synergies potentielles et
- Faciliter le jumelage entre les industries pour améliorer la durabilité et la rentabilité des industries existantes et contribuer aux stratégies d'attraction et de rétention des entreprises.

Industries, ONG

Action 4.2 — Les gouvernements de proximité devraient concevoir des parcs industriels pour inclure des espaces désignés pour la collecte des déchets et promouvoir autrement l'économie circulaire. Ceux-ci devraient également concevoir des parcs industriels qui intègrent des espaces et des infrastructures verts pour les eaux pluviales, en reconnaissant que ces zones peuvent contribuer aux effets des îlots de chaleur et des inondations urbaines qui affectent l'ensemble de la communauté si elles ne sont pas conçues en tenant compte de ces considérations.

Industries, ONG

Action 4.3 — Les gouvernements de proximité devraient adopter un programme d'audit pour faire progresser la réutilisation de l'eau — y compris les eaux grises et les eaux pluviales — dans les milieux municipaux et industriels, en utilisant la grande superficie de ces installations pour contribuer aux efforts de conservation de l'eau et de gestion des eaux pluviales à l'échelle de la communauté. Un tel programme devrait :

- Vérifier les politiques et les obstacles à la planification ;
- Proposer des réformes aux codes et règlements locaux, étatiques et provinciaux ;
- Identifier les occasions d'installer des appareils et des luminaires à faible consommation d'eau dans les bâtiments municipaux et industriels et
- Mener des audits volontaires de l'industrie et se connecter aux incitatifs et/ou certifications pour les pratiques circulaires.

Industries, gouvernements provinciaux/des états, ONG

Action 4.4 — Les gouvernements de proximité devraient adopter des normes d'approvisionnement préférentielles sur le plan environnemental pour les biens et services qu'ils achètent, incitant les entreprises à adopter des politiques visant à réduire les déchets plastiques et autres formes de déchets et à éliminer les emballages inutiles ou les articles à usage unique. De tels efforts d'achats durables pourraient également être mis en place aux niveaux fédéral, des provinces/états ou même au niveau régional au sein d'un ensemble de gouvernements de proximité agissant de concert pour accroître leur pouvoir d'achat et leur impact.

Industries

Action 4.5 — Les gouvernements de proximité devraient soutenir la mise en œuvre des lois sur la responsabilité élargie des producteurs — qu'il s'agisse de la collecte porte-à-porte ou la consignation — ou utiliser des frais supplémentaires pour l'élimination des déchets afin de générer des revenus pour les programmes de recyclage et l'amélioration des infrastructures au niveau local. Par conséquent, les gouvernements de proximité devraient travailler ensemble pour examiner, moderniser et rationaliser les systèmes de récupération des déchets dans les administrations afin de réduire la confusion existante sur ce qui peut être recyclé et de renforcer la confiance dans les systèmes de recyclage.

Gouvernements provinciaux/des états

Action 4.6 — Les gouvernements de proximité devraient former l'industrie locale de la restauration et l'hôtellerie, les chambres de commerce et de tourisme et d'autres parties prenantes sur la manière de réduire l'utilisation de plastiques à usage unique et du gaspillage des intrants. Les gouvernements de proximité devraient également soutenir la recherche et les projets visant à identifier et à éliminer les sources et les voies de passage des déchets plastiques, qui se décomposent en microplastiques et nuisent aux écosystèmes et à la santé humaine.

Industries, chambres de commerce et de tourisme, ONG

MILWAUKEE, WI

DE LA CEINTURE DE LA ROUILLE À LA CAPITALE MONDIALE DE LA TECHNOLOGIE DE L'EAU



Comme de nombreuses villes de la « Rust Belt » (ceinture de la rouille) dans la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, Milwaukee se trouvait à la croisée des chemins économiques au tournant du XXI^e siècle. De nombreuses industries qui avaient alimenté la prospérité économique de Milwaukee pendant des décennies avaient quitté la ville, laissant les décideurs locaux à la recherche de nouvelles opportunités pour transformer l'économie et réembaucher la main-d'œuvre locale qui avait été durement touchée par le déclin de l'industrie manufacturière.

La solution était dans la ressource même qui avait attiré l'industrie à cette ville en premier lieu : son eau. Milwaukee abritait déjà plusieurs entreprises qui créaient des pompes à eau, des vannes, des tuyaux et des compteurs. Au lieu de créer une économie à partir de zéro, les leaders visionnaires de l'industrie ont rebaptisé leurs produits et services innovants « technologie de l'eau », puis ont sollicité le soutien des gouvernements des états et locaux et d'autres parties prenantes clés pour nourrir et développer ce regroupement existant.

La « Capitale de l'eau » était née. Aujourd'hui, Milwaukee est l'une des grappes de technologies de l'eau les plus matures et à haute densité au monde, abritant plus de 150 entreprises liées à l'eau, dont cinq des onze plus grandes entreprises au monde. Ensemble, ces entreprises représentent un marché de 10,5 milliards de dollars et soutiennent environ 20 000 emplois, soit quatre pour cent du total des activités liées à l'eau dans le monde.

Comment ces impressionnantes prouesses économiques ont-elles été réalisées ? Il y a eu un certain nombre d'étapes importantes en cours de route. Tout d'abord, les dirigeants de l'industrie de l'eau se sont unis derrière une vision commune et ont créé un organisme à but non lucratif – The Water Council

(TWC) – pour la mettre en œuvre. Deuxièmement, les élus locaux et le département du développement urbain de Milwaukee (DCD) ont aidé à créer l'écosystème idéal pour que l'innovation industrielle prospère en éliminant les obstacles, en faisant pression sur le gouvernement de l'État du

Wisconsin et en obtenant des millions de dollars en développement économique et en financement des infrastructures. Troisièmement, TWC a fondé le Global Water Center pour servir de plaque tournante centrale pour la collaboration, l'entrepreneuriat et la recherche, avec des leaders de l'industrie du monde entier réunis à Milwaukee pour participer aux programmes primés de TWC et stimuler l'innovation dans le domaine des technologies de l'eau à l'échelle mondiale.

Quatrièmement, les leaders de l'industrie de l'eau ont également aidé à plaider en faveur de la création de la University of Wisconsin-Milwaukee School of Freshwater Sciences, le seul programme d'études supérieures du pays dédié uniquement à l'étude de l'eau douce, servant de précieux vivier de talents et d'atout de recherche sur l'eau. Enfin, les efforts concomitants visant à nettoyer l'héritage toxique du passé industriel à forte consommation d'eau de Milwaukee ont renforcé la capacité de la ville de se positionner comme chef de file de l'intendance de l'eau douce.

Comme l'illustre l'histoire du centre de technologie de l'eau de Milwaukee, les gouvernements de proximité qui cherchent à favoriser un développement économique renouvelé devraient commencer par identifier leur proposition de valeur unique en tant que communauté, évaluer quelles grappes existantes pourraient bénéficier d'un soutien accru et travailler avec les dirigeants d'entreprise pour s'unir autour d'une vision commune de l'économie future.





TRANSFORMATION DES TRANSPORTS



TRANSFORMATION DES TRANSPORTS



Les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent constituent un lien vital pour la région et ses économies. Depuis les routes commerciales des Premières Nations et des tribus jusqu'au canal de Lachine, ce lien relie les communautés depuis des milliers d'années. Ce corridor économique a également fait l'objet d'un projet historique marquant la forte coopération entre le Canada et les États-Unis avec l'ouverture de la voie maritime des Grands Lacs – ou « Autoroute H₂O » – il y a plus de six décennies, offrant une connexion directe entre le cœur de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et les marchés mondiaux. La plupart des villes de la région sont nées de ce commerce et le transport par voie maritime reste un atout déterminant qui alimente les économies locales aujourd'hui.

Malgré son importance stratégique, la voie maritime est actuellement sous-utilisée. Alors qu'elle soutient le transport des millions de tonnes de marchandises chaque année, une grande partie du fret qui pourrait voyager efficacement et proprement par l'eau est plutôt transporté par camion à travers des autoroutes encombrées et des corridors ferroviaires. Ce déséquilibre crée des coûts plus élevés, plus d'émissions et une usure inutile des infrastructures. En même temps, les ports de la côte Est de l'Amérique du Nord rivalisent de manière agressive pour les flux commerciaux, souvent en éloignant les cargaisons des voies navigables intérieures de la région. Pourtant, la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs conserve un potentiel inégalé : un système de transport à faible émission, résilient et rentable, pouvant relier les économies intérieures aux marchés mondiaux tout en réduisant les pressions sur les routes et les communautés.

Le commerce maritime soutient les économies locales dans toute la région – et les gouvernements de proximité jouent un rôle habilitant crucial. À mesure que les villes se développent, de nombreux ports autrefois en périphérie urbaine se retrouvent maintenant au cœur des communautés. Les ports et les villes dépendent donc d'une collaboration étroite entre eux pour gérer les impacts tels que le trafic, le bruit et le développement des quartiers riverains. Les villes rassemblent également les parties prenantes locales, guident les décisions relatives à l'utilisation des terrains, facilitent l'octroi de permis et aident à faire en sorte que les nouveaux investissements profitent aux résidents ainsi qu'à l'industrie. En harmonisant la planification urbaine et l'engagement communautaire avec les opérations portuaires, les municipalités peuvent aider à créer les conditions où le transport maritime alimente l'économie tout en maintenant la confiance du public.

Au-delà du transport de marchandises, les voies navigables de la région offrent un énorme potentiel de déplacement des personnes. Le tourisme de croisière apporte déjà un nouveau dynamisme et une nouvelle activité économique aux villes de la région, mettant en valeur leurs paysages et leurs atouts culturels. Le transport par voie navigable pourrait également reconnecter les résidents à leurs voies navigables pour les déplacements quotidiens, offrant des alternatives fiables, rapides et agréables aux réseaux routiers encombrés. En tirant parti de nos lacs et nos rivières, la transformation des transports peut refaire du plus grand atout naturel de la région une partie intégrante de la mobilité quotidienne.

POURQUOI LA TRANSFORMATION DES TRANSPORTS?

Les gouvernements de proximité doivent appuyer la modernisation du réseau de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs afin de favoriser la croissance économique régionale, en permettant une circulation plus rapide, plus sécuritaire, plus rentable et plus durable des marchandises par l'entremise d'un réseau intermodal intégré, tout en développant le tourisme de croisière et la mobilité par voie navigable.

POURQUOI LA RÉGION DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT?

Les industries dépendent de systèmes de transport fiables pour mettre leurs produits sur le marché de manière rentable. Le réseau de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs est idéalement positionné pour répondre à ces demandes, en soutenant la croissance des entreprises, tout en renforçant la résilience économique et environnementale de la région.

TRANSFORMATION DES TRANSPORTS



Le Plan d'action énonce quatre stratégies et de nombreuses mesures pour réaliser la Transformation des transports :

1. Stimuler le commerce maritime durable pour libérer le plein potentiel de l'autoroute H²O – En

modernisant les infrastructures portuaires, en augmentant le transport multimodal et en éliminant les obstacles réglementaires, la région peut catalyser une croissance significative du commerce maritime, élargir l'accès aux marchés mondiaux et améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement, tout en réduisant les émissions, la congestion routière et l'usure des infrastructures.

2. Promouvoir une croissance maritime durable grâce à des partenariats locaux renforcés – En alignant la

croissance maritime sur la planification urbaine et en accordant la priorité à des partenariats locaux solides, les ports et les gouvernements de proximité peuvent travailler ensemble pour partager l'information,

aborder les impacts locaux et améliorer la qualité de vie de toute la communauté.

3. Catalyser le développement maritime par l'action locale – En soutenant activement le développement

maritime, les gouvernements de proximité peuvent créer un environnement accueillant pour les entreprises et les investissements, plaider pour les dépenses d'infrastructure et aider à répondre aux besoins des travailleurs maritimes.

4. Tirer parti du tourisme de croisière et du transport par voie navigable – En élargissant l'utilisation des

voies navigables pour le tourisme et le transport public, les gouvernements de proximité peuvent diversifier les possibilités économiques et élargir les options de transport.





ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 1.1 — Les gouvernements fédéraux devraient viser à accroître de 30 pour cent le trafic sur le réseau de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs d'ici 10 ans en améliorant les possibilités de commerce maritime plus durable avec les marchés régionaux et internationaux. Les gouvernements fédéraux devraient appuyer cet objectif en adoptant les mesures suivantes :

- Investir dans l'expansion de la capacité portuaire en eaux profondes dans le Saint-Laurent ;
- Développer ou moderniser les terminaux multimodaux intérieurs, y compris ferroviaires ;
- Augmenter le transport maritime à courte distance en modernisant les infrastructures portuaires et les entrepôts afin de prendre en charge les nouveaux conteneurs et marchandises en vrac dans tout le corridor et abandonner progressivement les industries traditionnelles ;
- Investir dans des technologies de navigation intelligentes (p. ex., des suivis en temps réel, la planification numérique) pour améliorer la fiabilité du système et les délais de rotation des navires et
- Explorer les possibilités de prolonger la saison ouverte de la voie maritime en coordonnant et en préparant l'infrastructure portuaire pour les opérations toute l'année.

Secteur maritime, gouvernements de proximité, gouvernements provinciaux/des états

Action 1.2 — Les gouvernements fédéraux devraient accroître leur capacité stratégique de dédouanement afin de soutenir davantage le transport maritime hors région et à courte distance, améliorant ainsi la capacité portuaire et l'efficacité globale du commerce maritime. Pour ce faire, ils devraient lancer des projets pilotes bénéficiant d'un soutien public pour étendre les opérations de dédouanement dans les principaux ports de la région, réformer les modèles de dotation de personnel et de services douaniers afin de les aligner sur les objectifs de croissance à long terme plutôt que sur les fluctuations de volume à court terme et remédier au sous-investissement chronique et au manque de personnel œuvrant dans le dédouanement

Secteur maritime, gouvernements de proximité

Action 1.3 — Les gouvernements fédéraux devraient moderniser la réglementation portuaire pour mieux l'harmoniser avec les besoins régionaux et locaux. Les administrations locales peuvent encourager les autres ordres de gouvernement à :

- Mobiliser du financement pour des projets de durabilité, de réduction d'émissions, de pollution et de nuisances et de résilience ;
- Diversifier les investissements et les coentreprises et
- Favoriser les investissements dans l'intermodalité, par exemple par le biais d'investissements par les autorités portuaires dans des ports secs situés à l'extérieur de leur territoire.

Gouvernements provinciaux/des états

Action 1.4 — Les gouvernements fédéraux devraient harmoniser leurs stratégies maritimes, de chaîne d'approvisionnement et commerciales afin de s'assurer de la cohérence de leurs actions et de leurs investissements pour un impact accru. Un exercice similaire devrait être mené et coordonné au niveau provincial/étatique. Cette planification devrait inclure :

- Un inventaire centralisé et régulièrement mis à jour et une évaluation technique des infrastructures portuaires ;
- Une évaluation de la vulnérabilité des infrastructures aux conditions météorologiques extrêmes et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, accompagnée de mesures correctives ;
- Une analyse des points de blocage et des solutions de rechange nécessaires pour renforcer la résilience ;
- Des prévisions d'allocation de financement à long terme par région et
- Un calendrier de construction et d'investissement pour donner aux gouvernements de proximité la prévoyance nécessaire à la planification urbaine et à l'alignement sur d'autres projets d'infrastructure et sources de financement.

Secteur maritime, Gouvernements provinciaux/des états, gouvernements de proximité, chambres de commerce

STIMULER LE COMMERCE DURABLE PAR VOIE NAVIGABLE POUR LIBÉRER LE PLEIN POTENTIEL DE L'AUTOROUTE H²O



ACTIONS

Action 1.5 — Les gouvernements fédéraux devraient soutenir la capacité de construction navale et gouvernementale dans l'ensemble de la région en appuyant un réseau de chantiers navals tant au Canada qu'aux États-Unis, ainsi que les capacités locales de réparation navale. Les gouvernements de proximité peuvent appuyer ces efforts en collaborant à la planification stratégique des zones industrielles adjacentes aux ports qui soutiennent les chaînes d'approvisionnement de la construction navale.

Action 1.6 — Les gouvernements fédéraux et des provinces/états devraient fournir aux gouvernements de proximité le financement et l'assistance technique nécessaires pour accompagner et s'adapter aux changements dans les activités maritimes, en raison des besoins accrus en matière de dragage durable, de gestion de l'eau et d'autres besoins en infrastructure ayant une incidence sur les systèmes municipaux.

PARTENAIRES CLÉS

Constructeurs navals nationaux, gouvernements de proximité

Gouvernements de proximité



ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 2.1 – Les gouvernements de proximité devraient travailler en étroite collaboration avec les ports et utiliser des outils de planification, de zonage et de conception pour veiller à ce que le développement portuaire soit conforme à la croissance urbaine, au développement économique, aux objectifs environnementaux et à la qualité de vie des communautés. Les meilleures pratiques incluent :

- Planifier conjointement de la gestion du fret et du trafic afin de réduire les impacts sur les zones résidentielle ;
- Préserver l'accès public au secteur riverain et intégrer des connexions sécuritaires à pied, à vélo et en transport en commun vers le port et autour ;
- Créer des zones tampons entre les usages industriels et résidentiels pour réduire les conflits et améliorer la résilience ;
- Exiger une conception de haute qualité, la réutilisation adaptative des friches industrielles et l'embellissement dans les approbations de projets pour les développements portuaires et industriels et
- Imposer des infrastructures résilientes sur place, la gestion des eaux pluviales et le recyclage des matériaux de construction ou de dragage, le cas échéant.

Secteur maritime

Action 2.2 – Les ports et leurs locataires devraient accroître la transparence sur les impacts communautaires et environnementaux en adhérant à des programmes de certification indépendants comme l'Alliance verte et en rendant les données de surveillance accessibles au public. La collecte de données avec les gouvernements de proximité, la participation directe avec les groupes communautaires et le partage des informations sur l'impact des agrandissements ou des améliorations portuaires renforcent la crédibilité et la confiance. Des incitatifs telles que des rabais ou des allègements fiscaux pour les bons acteurs peuvent encourager davantage les pratiques durables.

Secteur maritime, gouvernements de proximité

Action 2.3 – Les ports devraient adopter et mettre à jour régulièrement des plans de réduction des risques et de préparation aux conditions météorologiques extrêmes et aider les locataires à les mettre en œuvre au moyen de subventions, d'une assistance technique et de programmes qui récompensent la réduction des émissions ou l'adoption de technologies bénéfiques pour l'environnement.

Secteur maritime

Action 2.4 – Les gouvernements et le secteur maritime devraient poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre une énergie propre dans le secteur maritime en modernisant les infrastructures portuaires et en adoptant des technologies plus propres pour les navires. Les actions clés pourraient inclure :

- L'électrification de la zone des quais dans les ports ;
- Tirer parti des infrastructures portuaires en eau profonde désaffectées dans les communautés pour construire des bornes de recharge électrique ;
- Promouvoir l'adoption de carburants propres ;
- Développer l'approvisionnement en énergie propre et l'efficacité énergétique dans les installations portuaires et
- Soutenir la construction de navires électriques dans la région et l'innovation dans le domaine.

Ports, gouvernements fédéraux, gouvernements provinciaux/des états

Action 2.5 – Les gouvernements fédéraux et des provinces/états devraient combler le déficit de main-d'œuvre maritime afin de soutenir les collectivités locales par des emplois locaux bien rémunérés et de répondre à la pénurie croissante de travailleurs dans le secteur maritime. Cela devrait constituer un principe fondamental des stratégies maritimes. Plus précisément, les gouvernements devraient. Plus précisément, les gouvernements devraient :

- Accélérer la formation en accréditant des programmes et des apprentissages modulaires et axés sur les compétences ;
- Fournir du financement aux collèges maritimes de la région, y compris pour étendre leurs activités aux grandes villes ;
- Offrir des bourses complètes aux jeunes qui s'inscrivent dans des programmes de formation maritime et
- Mettre en place des programmes passerelle et des certificats pour aider vétérans, travailleurs spécialisés et professionnels de la logistique à accéder à des postes dans l'industrie.

Secteur maritime, gouvernements de proximité, établissements d'enseignement

Action 2.6 – Les gouvernements et le secteur maritime devraient élargir leurs partenariats de coopération avec les communautés autochtones pour assurer leur appui à l'expansion du transit maritime dans le corridor. Cela peut inclure des initiatives qui produisent des retombées directes dans les communautés, y compris des investissements dans les infrastructures et du soutien à l'emploi et à l'éducation.

Premières Nations et tribus



ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 3.1 – Les gouvernements de proximité devraient intégrer le transport maritime dans une vision et des stratégies cohérentes de développement local, en accordant une attention particulière à la multimodalité, à la logistique et à la compétitivité régionale. En énonçant clairement leurs ambitions pour le secteur maritime local, la manière dont ils comptent l'exploiter pour atteindre des objectifs plus larges et les conditions qu'ils attendent pour son développement, les gouvernements de proximité peuvent créer un environnement commercial et d'investissement favorable et susciter le soutien du public en faveur du statut de ville portuaire.

Secteur maritime

Action 3.2 – Les gouvernements de proximité devraient planifier de manière proactive leur réponse aux besoins en matière de logement, de mobilité et de service public d'une main-d'œuvre maritime croissante. Pour tirer pleinement parti des avantages économiques de l'activité portuaire, les municipalités doivent créer des conditions qui aident les travailleurs et leurs familles à prospérer grâce à une planification coordonnée de l'utilisation des terres, du logement, des transports et des services sociaux. Cela comprend le zonage de nouveaux logements près des zones d'emploi, la prestation de services de transport actif et collectif alignés sur les horaires des ports et la modernisation des services comme les écoles, les garderies et les loisirs pour soutenir la croissance communautaire.

Secteur maritime,
ONG, prestataires de
services

Action 3.3 – Les gouvernements de proximité devraient tirer parti de leur pouvoir de mobilisation et de leur influence politique pour attirer les investissements et obtenir le soutien des autres paliers de gouvernement. Les gouvernements de proximité peuvent aussi profiter de leur influence pour obtenir du financement, faire avancer la réforme des permis et réaliser des investissements dans les infrastructures par tous les paliers de gouvernement, ainsi que pour rassurer les investisseurs potentiels quant à leur soutien.

Autorités de
développement
économique, secteur
maritime

Action 3.4 – Les gouvernements de proximité devraient encourager les industries locales à utiliser la capacité de transport par voie d'eau, ainsi qu'attirer et retenir les industries qui tirent avantage de la proximité des ports. De plus, les gouvernements locaux devraient collaborer directement avec les importateurs et exportateurs locaux et leurs planificateurs logistiques tiers afin de maximiser l'utilisation du transport maritime pour acheminer leurs marchandises vers le marché.

Ports, autorités de
développement
économique

Action 3.5 – Les gouvernements de proximité devraient travailler avec les établissements d'enseignement locaux pour développer une main-d'œuvre locale prête à l'emploi dans le secteur maritime, ainsi que soutenir les parcours professionnels en restant au sein de la communauté. Dans le cadre de leur travail de planification stratégique, les gouvernements de proximité pourraient collaborer avec les écoles professionnelles, les universités et les collèges locaux pour les encourager à élargir les programmes de formation adaptés aux besoins du secteur maritime (p. ex., en logistique, en réparation de navires et en technologie de la chaîne d'approvisionnement).

Établissements
d'enseignement

Action 3.6 – Les gouvernements de proximité, le secteur maritime et les acteurs économiques locaux devraient tirer parti des voies navigables plus petites et des débarquements riverains au-delà des ports pour créer des « autoroutes bleues » pour le transport urbain de marchandise, élargir les opportunités économiques, ainsi que de réduire les émissions, la congestion routière et l'usure des infrastructures. Les premières étapes pourraient inclure l'élaboration d'une stratégie locale d'« autoroute bleue », ainsi que l'identification des lieux d'arrivée et de chargement potentiels et des industries qui pourraient bénéficier du transport des marchandises par les voies navigables urbaines.

Ports,
entreprises
logistiques,
industries

TIRER PARTI DU TOURISME DE CROISIÈRE ET DU TRANSPORT PAR VOIE NAVIGABLE



ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 4.1 – Les gouvernements de proximité devraient envisager d'intégrer le tourisme de croisière dans leurs efforts de développement économique local et régional. Plus précisément, ceux-ci peuvent mettre en valeur les entreprises locales et les attractions uniques, améliorer les connexions entre les terminaux de croisières et le centre-ville et tirer parti de partenariats de marketing et de collaborations public-privé pour s'assurer que les avantages économiques du tourisme de croisière sont largement partagés par la communauté.

Secteur du tourisme de croisière, autorités de développement économique

Action 4.2 – Tous les paliers de gouvernement devraient reconnaître et exploiter le potentiel des options de transport par voie navigable pour réduire les émissions et la congestion sur les routes encombrées afin de soutenir le transport interurbain et même local en prenant les mesures suivantes :

- Harmoniser les règles afin de faciliter l'octroi de permis aux navires de transport de passagers ;
- Aligner les stratégies de transport régional/urbain sur les services de transport par voie navigable afin d'offrir des liaisons multimodales sur l'ensemble du réseau ;
- Assurer le financement des opérations qui soutiennent la fréquence, la fiabilité et l'intégration multimodale ;
- Investir dans les infrastructures pour favoriser des transitions sans heurts entre les traversiers et l'environnement urbain ;
- Inclure le transport par voie navigable dans les systèmes tarifaires et les outils numériques de planification de voyages et
- Réduire le caractère saisonnier du service dans la mesure du possible.

Le partenariat avec des exploitants de croisières ou de tourisme pour des programmes pilotes de transport en commun par voie navigable s'est avéré être un moyen rentable de tester les services de transport en commun par voie navigable, tout en limitant les risques de démarrage dans la ville de Québec.

Agences de transport en commun, opérateurs de transport en commun par voie navigable

VILLE DE QUÉBEC, QC

UN PORT ANCRÉ EN PARTENARIAT



Depuis des siècles, la ville de Québec et son port sont inséparables. Leur histoire et leur développement sont façonnés par le fleuve Saint-Laurent. Le port de Québec, avec des installations réparties sur plusieurs sites riverains, a longtemps été un moteur pour l'économie locale. Il a également été un voisin proche des quartiers résidentiels, où, dans le passé, ses activités ont créé des problèmes tels que de la poussière, du bruit et des impacts visuels. Étant le port en eau profonde le plus proche des Grands Lacs, le modèle de transbordement au port de Québec joue un rôle distinctif dans le commerce continental. Aujourd'hui, le port et la ville travaillent ensemble à la poursuite de la durabilité et de la prospérité partagée.

Pour être un bon voisin avec les communautés avoisinantes, l'administration portuaire a également été proactive dans l'établissement de relations grâce à une vaste gamme de plates-formes de consultation – tables rondes de quartier, ateliers pour les jeunes et portail en ligne – qui ont mené à des engagements tangibles sur la réduction de la circulation et du bruit, l'amélioration de qualité de l'air et l'accès au fleuve, contribuant ainsi à réduire les impacts, tout en bâtissant des sites récréatifs et d'autres initiatives visant à améliorer la qualité de vie des résidents et des visiteurs. La réduction des émissions est également devenue une priorité stratégique pour le port. Son modèle de transbordement – le transport de marchandises en vrac d'un navire à un autre pour la poursuite de l'expédition vers d'autres ports – contribue déjà à réduire l'utilisation des réseaux routiers locaux. Néanmoins, d'autres investissements sont faits pour électrifier les opérations et les postes d'amarrage et d'autres pour soutenir l'utilisation de carburants plus propres pour les navires. Parmi les autres initiatives, citons l'instauration de pratiques durables des zones industrielles, la plantation de centaines d'arbres dans la communauté et le déploiement d'un plan de biodiversité pour mieux équilibrer l'activité économique et la responsabilité environnementale.

Parallèlement, la ville de Québec est devenue un partenaire actif de cette transformation. Grâce à la planification conjointe de l'utilisation des terres, à des comités de citoyens et à des

réunions bilatérales régulières, le port et la ville alignent leurs projets sur les priorités urbaines. Par exemple, lorsque le port a ouvert une partie de son littoral, la ville a aidé à élargir l'accès public au fleuve, permettant ainsi aux résidents de rétablir des liens avec ce secteur riverain. Les deux ont également travaillé main dans la main pour construire un nouveau terminal de croisière hors du centre-ville immédiat. Avec plus de 150 000 passagers de croisières accueillis en 2023, la ville et l'administration portuaire ont coordonné davantage les liens de transport en commun vers le port, ce qui facilite les déplacements des travailleurs et des passagers, tout en réduisant la circulation routière et la congestion. Un lien pilote de transport en commun par voie navigable vers la banlieue à l'est de la ville a également montré un potentiel non seulement pour les déplacements quotidiens, mais également pour les voyages d'agrément.

Les initiatives culturelles et éducatives font également partie de ce partenariat renouvelé. *Espaces portuaires*, développés avec le **Musée de la civilisation**, mettent en valeur le patrimoine et les activités du port tandis que *Flot* initie les jeunes à la biodiversité et au fonctionnement portuaire. Ces projets renforcent la sensibilisation du public à l'identité maritime de la ville de Québec et contribuent à bâtir une fierté civique autour du secteur portuaire, favorisant ainsi un soutien accru de ses projets.

Ces efforts conjoints reflètent un changement plus général : la reconnaissance du fait que le développement portuaire et le bien-être urbain ne sont pas nécessairement incompatibles et peuvent même se renforcer mutuellement. Sur cette lancée, le port et la ville préparent une vision stratégique commune qui sera lancée en 2026, pour guider le développement au cours de la prochaine décennie. L'objectif est de se soutenir mutuellement, d'amplifier l'action collective et de faire progresser ensemble la croissance économique et la qualité de vie. Cette collaboration renforce également le rôle international du Québec, notamment en accueillant le siège social nord-américain de l'AIVP – l'Association internationale ville-port – et en poursuivant les travaux d'exploration de la capacité de conteneurs dans le cadre de sa stratégie à long terme.





TRANSFORMATION DES SECTEURS RIVERAINS



TRANSFORMATION DES SECTEURS RIVERAINS



Historiquement un centre important de l'industrie, du commerce et de l'extraction des ressources naturelles, les quartiers riverains des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent permettaient l'accès à l'eau à des fins industrielles et facilitaient le transport des marchandises. Ces activités, conjuguées à la désindustrialisation subséquente de la région, ont causé d'importants dommages à l'environnement, des dizaines de milliers de friches industrielles et des propriétés riveraines vacantes. Les secteurs riverains abandonnés, dégradés, sous-utilisés et à usage unique ne réalisent pas tout leur potentiel.

Pourtant, la présence d'abondantes ressources en eau douce fait augmenter la demande d'accès aux secteurs riverains, ce qui signifie que les efforts pour restaurer et revitaliser ces espaces sous-utilisés peuvent générer des avantages économiques et communautaires importants. Les propriétés de ces quartiers sont généralement évaluées à près du double des propriétés non-situées le long du littoral et les primes payées pour les maisons des secteurs riverains le long des Grands Lacs sont parmi les plus élevées de la région. Équilibrer le développement résidentiel avec une multitude d'utilisations – y compris l'activité commerciale durable, l'accès communautaire et l'assainissement de l'environnement – peut amplifier encore davantage les opportunités économiques, tout en améliorant la qualité de vie résidentielle et en protégeant les zones côtières des intempéries extrêmes et des inondations.

La transformation des secteurs riverains de la région vise à restaurer, protéger et exploiter les espaces riverains – les gouvernements de proximité ont un rôle essentiel à jouer dans cette transformation. Partout dans la région, les décideurs locaux travaillent déjà avec des partenaires pour accueillir leurs communautés et leurs entreprises à nouveau près de l'eau. En transformant les quartiers riverains en pôles dynamiques, résilients et accessibles, les communautés peuvent protéger nos cours d'eau, ainsi qu'améliorer la sécurité publique, tout en rendant leurs rives plus attrayantes où il fait bon vivre, travailler, investir et se divertir.

POURQUOI LA TRANSFORMATION DU SECTEUR RIVERAIN?

Les gouvernements de proximité doivent créer des secteurs riverains à usage mixte de classe mondiale pour créer des possibilités d'emploi, renforcer la résilience des communautés, améliorer la qualité de vie, stimuler les loisirs et le tourisme et stimuler la croissance économique à long terme.

POURQUOI LA RÉGION DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT?

Les abondants secteurs riverains de la région offrent une occasion unique de croissance économique. En développant ces actifs et en réalisant leur potentiel, nous pouvons accroître notre économie tout en assurant l'accès du public à ces ressources partagées et en concevant des infrastructures résilientes capables de résister aux conditions météorologiques extrêmes.

TRANSFORMATION DES SECTEURS RIVERAINS



Le Plan d'action propose cinq stratégies et de nombreuses actions pour la transformation des secteurs riverains :

1. Redévelopper les friches industrielles et les propriétés vacantes

— En assainissant et en réaménageant les friches industrielles, les gouvernements de proximité peuvent s'assurer que les terres riveraines procureront des avantages tangibles aux communautés.

2. Attirer des activités commerciales et industrielles durables

— En encourageant de nouvelles activités économiques durables et la cocréation d'espaces publics, les gouvernements de proximité peuvent tirer parti des secteurs riverains pour créer des opportunités d'emploi pour leurs résidents et attirer des visiteurs.

3. Accueillir des logements abordables et des communautés dynamiques

— En construisant des

communautés à usage mixte, les gouvernements de proximité peuvent ajouter à l'offre de logements au marché, avec de nouveaux quartiers apportant de l'activité et du dynamisme aux secteurs riverains.

4. Faciliter l'accès et façonner l'identité des secteurs riverains

— En offrant un accès public, les gouvernements de proximité peuvent améliorer l'accès à l'eau pour leur communauté.

5. Soutenir la conservation et la résilience du littoral — En planifiant de manière proactive les impacts des conditions météorologiques extrêmes, les gouvernements de proximité peuvent aider les entreprises et les communautés à résister aux catastrophes naturelles.





ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 1.1 – Les gouvernements de proximité devraient identifier et inventorier les friches industrielles des secteurs riverains et les lots vacants et faire preuve de diligence raisonnable pour planifier leur réaménagement et leurs utilisations futures. Ces efforts devraient servir à :

- Identifier leur propriétaire et déterminer leur valeur ;
- Réaliser une évaluation environnementale du site pour déterminer les besoins en matière d'assainissement ;
- Évaluer les paramètres de résilience (p. ex., risques d'inondation, condition du littoral) ;
- Définir une vision pour le terrain basée sur le contexte unique de la communauté, avec la contribution des résidents et des intervenants locaux
- Intégrer la planification de l'utilisation des terres et prioriser l'aménagement de parcelles de terre qui permettent une connectivité et un accès continu à travers le secteur riverain.

Gouvernements
fédéraux,
Gouvernements
provinciaux/des
états, propriétaires
fonciers privés

Action 1.2 – Les gouvernements de proximité devraient créer des incitatifs (p. ex., des allègements fiscaux ou des réductions) et des initiatives multipartenaires pour aider à compenser les coûts des efforts d'assainissement à grande échelle. En plus de solliciter le soutien financier des gouvernements fédéraux, des provinces/états, les gouvernements de proximité peuvent solliciter du financement auprès d'autres sources. Par exemple, le financement par de nouvelles taxes foncières peut servir à diriger les recettes fiscales supplémentaires – générées par l'augmentation de l'activité économique et de la valeur des propriétés – pour financer l'assainissement des friches industrielles et le réaménagement du secteur riverain. En outre, le secteur privé peut être incité à contribuer à ces initiatives dans le cadre de leurs mandats de responsabilité sociale ou par le biais d'avantages négociés, tels que les droits d'appellation d'espaces publics ou la flexibilité du développement.

Gouvernements
provinciaux/des états,
promoteurs du
secteur privé, ONG

Action 1.3 – Les gouvernements fédéraux et des provinces/états devraient créer du financement et des programmes de financement pour aider les gouvernements de proximité à mener une diligence raisonnable environnementale et à assainir les friches industrielles des secteurs riverains, car les gouvernements de proximité pourraient ne pas avoir la capacité budgétaire nécessaire pour assainir de grands sites complexes sans aide extérieure. En apportant leur soutien financier, les gouvernements fédéraux et des provinces/états peuvent contribuer à accélérer les projets de réaménagement, ce qui stimulera l'activité économique et générera des recettes fiscales qui n'auraient pas été réalisées si les terrains étaient restés en friche.

Gouvernements de
proximité, ONG

Action 1.4 – Les gouvernements de proximité devraient mettre en place les cadres de gouvernance appropriés pour tirer parti des ressources de plusieurs ordres de gouvernement afin de tout gérer, allant de l'assainissement des friches industrielles au développement de sites pour les projets complexes de réaménagement du secteur riverain. Un bon exemple de cela est la création de la société sans but lucratif *Waterfront Toronto* par les trois paliers de gouvernement, qui a harmonisé les processus décisionnels et ministériels et les ressources pour assurer un processus de réaménagement simplifié.

Gouvernements
fédéraux,
gouvernements
provinciaux/des états



ACTIONS

	PARTENAIRES CLÉS
Action 2.1 – Les gouvernements de proximité devraient élaborer une vision, une stratégie et des politiques de soutien en matière de développement économique pour attirer des activités commerciales et industrielles durables vers des secteurs riverains résilients, afin de soutenir leur revitalisation en tant qu’espaces polyvalents équilibrant les besoins commerciaux, industriels et autres des communautés. Plus précisément, les collectivités locales devraient présenter un dossier commercial clair en faveur des industries et du tourisme durables et envisager la création de pôles industriels et commerciaux, de sites emblématiques, d’institutions phares et d’entreprises.	Gouvernements provinciaux/des états, propriétaires fonciers, ZAC, secteur privé, ONG
Action 2.2 – Les gouvernements de proximité devraient élaborer des programmes complets et des expériences touristiques à l’année pour leurs secteurs riverains, afin d’accroître les connexions communautaires et la circulation piétonne pour les entreprises locales et de créer une expérience riveraine complète. Une telle programmation pourrait comprendre un mélange d’activités récréatives, de festivités culturelles et de programmes éducatifs sur le patrimoine industriel et les atouts naturels de les secteurs riverains.	Gouvernements provinciaux/des états, secteur privé, ONG
Action 2.3 – Les gouvernements de proximité devraient s’associer aux zones d’amélioration commerciale (ZAC) du secteur riverain pour entreprendre des initiatives de développement économique et communautaire spécifiques qui augmentent la circulation piétonne des entreprises locales, augmentent les revenus et contribuent à la vitalité globale du secteur riverain. Ces initiatives pourraient inclure l’orientation, la commercialisation, les marchés agricoles, les installations artistiques et d’autres activités.	ZAC



ACTIONS

	PARTENAIRES CLÉS
Action 3.1 – Les gouvernements de proximité devraient soutenir le développement à usage mixte des secteurs riverains afin de créer des communautés complètes, résilientes et dynamiques qui offrent un espace pour les installations et services résidentiels, commerciaux, communautaires et sociaux. En intégrant une gamme d'utilisations dans les aménagements des secteurs riverains, la qualité de vie peut être améliorée en assurant des communautés accessibles en transport actif qui répondent aux besoins des entreprises et des résidents.	Gouvernements fédéraux, Gouvernements provinciaux/des états, secteur privé, ONG
Action 3.2 – Les gouvernements de proximité devraient soutenir le logement abordable dans les secteurs riverains pour s'assurer que tous les résidents de la communauté bénéficient de la revitalisation de ces quartiers. Plus précisément, les gouvernements de proximité devraient envisager : • Établir et faire respecter une exigence minimale en matière de logement abordable pour les nouveaux développements de logements ; • Allouer des portions de terres publiques des secteurs riverains à des logements abordables et • Exiger que les aménagements résidentiels s'alignent sur les plans de résilience.	Gouvernements provinciaux/des états, ONG, propriétaires fonciers
Action 3.3 – Les gouvernements fédéraux et des provinces/états devraient élaborer des leviers politiques de soutien (p. ex., des incitatifs fiscaux) et investir dans les infrastructures préalables aux aménagements résidentiels (p. ex., les systèmes d'eaux pluviales et les services publics) afin d'accroître l'offre de logements et de faire face à la crise de l'abordabilité.	Gouvernements de proximité, secteur privé, ONG



ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 4.1 – Les gouvernements de proximité devraient créer des lignes directrices et des plans directeurs pour la conception des secteurs riverains afin de garantir que l'accès public et les autres priorités communautaires sont pris en compte dans les projets et les espaces de réaménagement du secteur riverain. Les lignes directrices devraient inclure des exigences pour l'installation d'infrastructures vertes et pour l'entretien/la création d'un accès public au littoral pour tout développement commercial, résidentiel ou industriel.

ONG, secteur privé

Action 4.2 – Les gouvernements de proximité devraient articuler et officialiser une vision et une identité communes pour l'avenir de leurs secteurs riverains, qui reflètent l'environnement naturel ainsi que la culture et le patrimoine locaux, ainsi que rehausser la valeur du secteur riverain pour la communauté et assurer l'appui et l'engagement à long terme du public. Pour faciliter davantage l'accès public et façonner l'identité du secteur riverain, les gouvernements de proximité devraient s'associer au *Canada Great Lakes Waterfront Trail* et appuyer la création du *U.S. Great Lakes Waterfront Trail* et d'un équivalent pour le Saint-Laurent.

Gouvernements provinciaux/des états, ZAC, chambres de commerce, groupes communautaires, entreprises locales, promoteurs, ONG

Action 4.3 – Les gouvernements de proximité devraient aménager et concevoir des installations qui intègrent des activités nautiques, de pêche, de natation et de loisirs afin de protéger et d'approfondir la connexion communautaire à l'eau et de générer une circulation piétonne accrue et des possibilités d'activités économiques à faible impact et de tourisme durable. Les gouvernements de proximité peuvent également envisager d'intégrer la surveillance en temps réel des cours d'eau lorsque cela est possible afin d'accroître l'engagement du public en faveur de la qualité de l'eau, d'améliorer la sensibilisation à l'état des cours d'eau et de favoriser une utilisation plus sûre de ceux-ci.

Secteur privé, propriétaires fonciers



ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 5.1 – Les gouvernements de proximité devraient entreprendre une planification de la gestion du littoral pour soutenir la résilience côtière et protéger les propriétés (résidentielles, commerciales et industrielles), les infrastructures et les actifs du littoral. Les efforts de planification devraient être éclairés par les impacts des conditions météorologiques extrêmes comme les niveaux variables des lacs, le ruissellement des eaux pluviales, les risques d'inondation et l'érosion.

Gouvernements provinciaux/des états, propriétaires fonciers privés, ONG

Action 5.2 – Les gouvernements de proximité devraient prendre des initiatives pour protéger et restaurer les écosystèmes côtiers, telles que :

- Établir des aires de restauration et de préservation des écosystèmes côtiers ;
- Mettre l'accent sur la restauration de l'habitat et l'eau propre ;
- Tirer parti des opportunités offertes par les caractéristiques du projet pour apporter des avantages supplémentaires à l'économie et à la communauté locales et
- Développer des partenariats stratégiques, des commandites, des collectes de fonds et des incitatifs financiers pour soutenir les initiatives de conservation et d'écologisation.

Gouvernements provinciaux/des états, ONG, secteur privé

Action 5.3 – Les gouvernements fédéraux, des provinces/états devraient financer activement les initiatives locales de gestion et de restauration des rives qui sont éclairées par des évaluations des besoins en résilience au moyen de programmes de subventions ou de transferts financiers directs pour aider les communautés à relever de façon proactive leurs défis de résilience à grande échelle et à prévenir les conséquences négatives pour les actifs des secteurs riverains.

Gouvernements de proximité, ONG

Action 5.4 – Les gouvernements de proximité devraient participer à des possibilités d'apprentissage entre pairs axées sur des solutions de financement créatives et des partenariats réussis pour la revitalisation du secteur riverain à usages multiples. Par exemple, des organismes de conservation de la nature ou des fiducies foncières peuvent être créés afin de détenir directement ou de soutenir la gestion et la protection de terres riveraines fragiles à des fins récréatives et de conservation. Ces entités peuvent compter sur des dons et générer des revenus grâce à des transactions foncières pour subvenir à leurs besoins.

ONG

TORONTO, ON

UN MODÈLE MONDIAL EN MATIÈRE DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN



En 1999, la ville de Toronto a formulé une vision ambitieuse pour revitaliser ses terrains riverains sous-utilisés : devenir un « modèle mondial montrant comment le développement économique, la protection de l'environnement et la croissance culturelle et récréative peuvent se compléter ». Cette vision est née en réponse à plusieurs besoins convergents : la sous-utilisation et la contamination des terrains riverains, la candidature de Toronto pour accueillir les Jeux olympiques de 2008 et l'objectif plus large de stimuler la reprise économique et urbaine. Dès le départ, la vision était holistique – englobant le logement abordable, l'accès public, l'amélioration des transports en commun, les parcs et les espaces ouverts, la durabilité environnementale et la protection à long terme contre les inondations.

Pour concrétiser cette vision, un cadre institutionnel solide a été créé. *Waterfront Toronto (WT)* a été créé en 2001 en tant qu'organisme à but non lucratif tripartite, avec un mandat de 25 ans pour diriger la planification et la mise en œuvre. Un comité directeur intergouvernemental – composé de sous-ministres fédéraux et provinciaux et de chefs de division de la ville de Toronto – assure la coordination.

Le renouvellement du secteur riverain a généré et continuera de générer des avantages économiques, environnementaux et sociaux transformateurs pour Toronto. Il a contribué à hauteur de 8,3 milliards de dollars à la production brute de l'économie canadienne et devrait permettre de soutenir les finances de la ville, avec une augmentation de 75 millions de dollars des recettes fiscales foncières annuelles grâce à l'achèvement complet du secteur riverain. Il a contribué à renforcer la résilience de la communauté, chaque dollar investi dans la protection contre les inondations devant permettre d'éviter 5

dollars de dommages liés aux inondations à l'avenir. Et il aide Toronto à faire face à sa crise du logement, avec 16 millions de pieds carrés de développements résidentiels – dont environ 16 500 unités pour 28 500 résidents – qui seront mis en service.

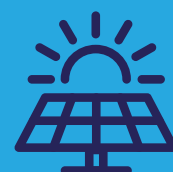
Il y a un certain nombre de leçons apprises que les communautés qui cherchent à reproduire le succès de Toronto devraient examiner attentivement.

La gouvernance et les processus ont été des atouts majeurs, avec une vision claire et un modèle tripartite contribuant à une exécution et une direction efficaces, ainsi qu'un accord de gestion de la construction permettant une certaine souplesse dans la gestion des risques, en particulier pour les conditions sociales inconnues et les complexités liées à l'assainissement. Les

partenariats étaient essentiels pour adopter un état d'esprit collaboratif et sans conflit tout au long du processus de construction, mobiliser les Premières Nations lorsque les terres des secteurs riverains recoupent des droits issus de traités ou revendiqués et surmonter la résistance initiale des services publics. Il était nécessaire de concevoir un projet tenant compte des utilisations mixtes et de l'identité locale afin de renforcer l'accès public et le lien entre la communauté et le secteur riverain.

La revitalisation du secteur riverain de Toronto est l'un des efforts de réaménagement urbain les plus ambitieux et les plus complexes au monde. Il offre un modèle de collaboration intergouvernementale, de relance économique, de durabilité environnementale et de construction urbaine inclusive. Les leçons tirées de cette initiative générationnelle fournissent des renseignements précieux à toute juridiction entreprenant le réaménagement à grande échelle de friches industrielles ou le renouvellement du secteur riverain.

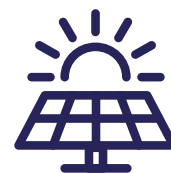




TRANSFORMATION ENERGETIQUE



TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE



La transformation économique est impossible sans un accès fiable, abondant et abordable à une énergie propre, mais une grande partie de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent n'est pas prête à répondre à la demande en forte hausse. La prolifération rapide de l'économie numérique fait croître la consommation d'électricité en Amérique du Nord beaucoup plus rapidement que prévu au milieu de la première véritable crise énergétique mondiale, qui continue de déstabiliser les marchés étrangers. Les régions qui ne parviennent pas à suivre le rythme de la demande risquent d'être laissées pour compte dans l'économie émergente, de plus en plus d'entreprises citant la capacité d'électricité comme facteur déterminant dans leur choix de faire des affaires. Sans efforts importants pour accroître la production d'énergie, près des deux tiers des Nord-Américains risquent de subir des pannes d'énergie dans un avenir proche, en raison d'un approvisionnement insuffisant.

Cette hausse sans précédent de la demande énergétique menace de prolonger l'utilisation des infrastructures énergétiques existantes au-delà de leur point de rupture, tandis que les pressions environnementales accrues entraînent une demande supplémentaire, un ralentissement de la production et de la capacité de transport et une augmentation des coûts. Au cours des deux dernières décennies, plus de 80 pour cent des pannes de courant ont été causées par des conditions météorologiques extrêmes, mettant en péril les opérations municipales essentielles et la santé publique. Avec plus du quart du réseau ayant plus de cinquante ans d'existence, l'infrastructure énergétique nord-américaine n'a pas été conçue pour l'économie ou l'environnement modernes. Répondre aux besoins énergétiques de demain exigera des efforts pour moderniser les infrastructures existantes et accroître la résilience des réseaux.

La production d'énergie dans la région se trouve à un tournant critique. Le Canada et les États-Unis devront agir rapidement pour répondre aux besoins énergétiques futurs sans compromettre l'accessibilité financière pour les résidents et les entreprises actuels. Cependant, les projets de production d'énergie à l'échelle industrielle sont souvent planifiés sur des cycles d'investissement de plusieurs décennies. Les systèmes d'énergie propre sont généralement les plus rapides et les moins coûteux à déployer. Pourtant, les projets énergétiques à grande échelle sont confrontés à des goulets d'étranglement importants au niveau local : les ordonnances et le zonage locaux, l'interconnexion des réseaux et l'opposition des communautés étant les principales causes d'annulation des projets d'énergie renouvelable. En appuyant la transformation énergétique, les dirigeants locaux contribueront à créer un écosystème pour mieux soutenir les objectifs régionaux de modernisation et d'innovation énergétique, tout en réduisant les coûts municipaux et en renforçant la résilience du réseau grâce à des projets de production d'énergie propre et d'efficacité à petite échelle.

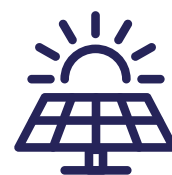
POURQUOI LA TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE?

Les gouvernements de proximité doivent construire un réseau d'énergie propre, durable, indépendant et alimenter de sources d'énergie nord-américaines pour répondre aux besoins croissants des entreprises et des communautés de la région pour soutenir l'électrification.

POURQUOI LA RÉGION DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT?

Alors que la région se prépare à une expansion rapide de l'industrie, la demande énergétique est appelée à monter en flèche. La région dispose des ressources et de l'expertise nécessaires pour relever ce défi en développant un réseau énergétique résilient, alimenté par une énergie propre et efficace produite en Amérique du Nord, à l'abri des influences des marchés étrangers.

TRANSFORMATION ÉNERGETIQUE



Le Plan d'action comprend quatre stratégies et de multiples actions pour réaliser la transformation énergétique :

1. Mettre en œuvre des mesures pour promouvoir l'énergie propre et la résilience du réseau – En

réalisant des projets locaux d'énergie propre tout en promouvant la modernisation des infrastructures à l'échelle des services publics, les gouvernements de proximité peuvent accroître la capacité du réseau, tout en renforçant la résilience aux conditions météorologiques extrêmes.

2. Moderniser l'octroi de permis, le zonage et les conditions d'implantation – En éliminant les permis et les autres obstacles à la mise en œuvre des énergies propres, les gouvernements de proximité peuvent avoir de gros impacts sur la transition vers les énergies propres, comme l'augmentation des taux d'acceptation et d'adoption par les communautés.

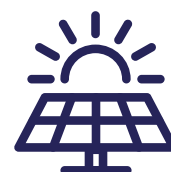
3. Aborder les opérations municipales, les bâtiments et les flottes – En accordant la priorité aux projets

d'efficacité énergétique, d'électrification et d'énergie propre, les gouvernements de proximité peuvent mener des actions, tout en réduisant les coûts d'exploitation des opérations municipales.

4. Favoriser l'accès à une énergie abordable – En augmentant la résilience et la transmission du réseau, tout en promouvant des programmes d'efficacité des ménages, les gouvernements de proximité peuvent s'assurer que tous les résidents partagent les avantages de la transition vers l'énergie propre.



METTRE EN ŒUVRE UNE ÉNERGIE PROPRE ET PROMOUVOIR LA RÉSILIENCE DU RÉSEAU



ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 1.1 — Les gouvernements de proximité devraient mettre en œuvre un éventail diversifié de projets d'énergie propre appartenant aux municipalités en complément de la production d'énergie existante à l'échelle des services publics (c'est-à-dire devenir un « autoproducteur » d'énergie) pour soutenir le développement de micro-réseaux, de réseaux intelligents ou de centrales électriques virtuelles. Les gouvernements de proximité devraient utiliser des mécanismes de financement créatifs pour poursuivre des projets de production d'énergie distribuée, même dans les états ou les provinces déjà desservis par des énergies renouvelables à l'échelle des services publics, car la production d'énergie distribuée augmente la capacité globale du réseau ainsi que la résilience aux conditions météorologiques extrêmes.

Services publics, promoteurs d'énergie, gouvernements provinciaux/des états

Action 1.2 — Les gouvernements de proximité devraient collaborer avec les services publics pour entreprendre des évaluations des risques de résilience des infrastructures énergétiques essentielles, puis élaborer des plans d'adaptation pour protéger les communautés contre les impacts des phénomènes météorologiques extrêmes, réduire la pression sur le réseau grâce à des programmes de réponse à la demande et coordonner un protocole d'urgence plus efficace en réponse aux défaillances potentielles du réseau.

Services publics, gouvernements des provinces/états, chercheurs

Action 1.3 — Les gouvernements de proximité devraient établir publiquement des objectifs de réduction des émissions pour démontrer le leadership local en matière de transformation énergétique, promouvoir les investissements à l'échelle des services publics dans l'énergie propre et justifier les dépenses municipales futures dans les projets énergétiques. Les objectifs de réduction des émissions devraient utiliser les données disponibles pour tenir compte de la croissance anticipée de la demande d'énergie résultant du développement économique et de la croissance démographique et des risques liés aux conditions météorologiques extrêmes.

Autorités de développement économique, personnel municipal de l'environnement

Action 1.4 — Les gouvernements de proximité devraient vérifier les ordonnances locales pour mieux comprendre les obstacles empêchant les résidents et les entreprises de mettre en œuvre les énergies renouvelables, puis établir des programmes municipaux pour encourager ou réduire le coût de la production d'énergie renouvelable sur les propriétés privées. Parmi ces programmes, mentionnons les rabais et les crédits d'impôt, les exclusions ou les abattements d'impôt foncier, les programmes de financement à faible taux d'intérêt, les banques vertes, les incitatifs financiers pour les adoptants précoces, les achats collectifs résidentiels, les centrales solaires communautaires ou virtuelles.

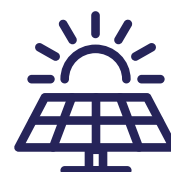
Résidents, services publics, gouvernements provinciaux/des états, banques et coopératives de crédit

Action 1.5 — Les gouvernements fédéraux, des provinces/états devraient mettre en œuvre des programmes d'incitatifs ou de réduction des coûts de production d'énergie renouvelable sur les propriétés municipales ou privées. Des efforts devraient être déployés pour assurer la cohésion avec des programmes semblables mis en place par d'autres ordres de gouvernement/services publics afin de créer un système plus efficace permettant aux résidents et aux entreprises de mettre en œuvre des projets énergétiques et de maximiser les avantages financiers.

Services publics

Action 1.6 — Les gouvernements de proximité devraient tirer parti de leur rôle de grands consommateurs d'énergie pour encourager de nouveaux investissements dans l'énergie propre à l'échelle des services publics et influencer les décisions pertinentes en matière de planification énergétique. Les services publics devraient rechercher de manière proactive un engagement solide et substantiel des gouvernements de proximité pour ces discussions cruciales, y compris la résilience du réseau, la capacité, la demande anticipée et la transition juste vers l'abandon des combustibles fossiles.

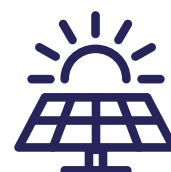
Gouvernements provinciaux/des états, services publics



ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 2.1 – Rationaliser les permis municipaux pour les projets d'énergie renouvelable et d'infrastructure énergétique afin d'accélérer la mise en œuvre des projets locaux d'énergie propre. Cela pourrait inclure des modifications aux ordonnances locales pour éliminer ou plafonner les frais de permis, une transparence accrue pour les délais d'examen et d'approbation ou la création d'un « guichet unique » en ligne pour guider les promoteurs et les résidents tout au long du processus de permis énergétique.	ONG
Action 2.2 – Harmoniser les processus et les règlements de délivrance de permis entre les administrations voisines et les différents ordres de gouvernement afin de permettre aux producteurs d'énergie propre de franchir plus rapidement les étapes de conception, d'examen et d'approbation. Cela devrait inclure une collaboration intergouvernementale, mais également des directives des gouvernements des provinces/états clarifiant les exigences pour l'examen municipal de l'échelle des services publics, du développement de l'énergie propre ou des grands exploitants indépendants de réseaux électriques (c.-à-d. des directives sur les confirmations de soutien municipal, les évaluations de l'utilisation des terres, les processus d'engagement communautaire etc.).	Gouvernements provinciaux/des états, autres gouvernements de proximité
Action 2.3 – Les gouvernements de proximité et provinciaux/des états devraient collaborer pour créer des bases de données, ou mettre à jour les bases de données existantes, afin d'identifier les terres disponibles pour de nouveaux projets d'énergie propre en fonction de : la capacité d'interconnexion des parcelles, des risques de météo extrême, des besoins énergétiques futurs et des objectifs communautaire. Les administrations devraient mettre l'accent sur les possibilités de réutiliser les terres vacantes ou contaminées (comme la transformation des friches industrielles en « terres viables »). Une fois les propriétés idéales identifiées, tous les paliers de gouvernement devraient modifier de façon proactive les ordonnances de zonage et les règlements sur l'utilisation des terres afin de « pré-zoner » les zones les mieux appropriées pour la production d'énergie propre.	Services publics, gouvernements provinciaux/des états
Action 2.4 – Les gouvernements de proximité devraient organiser des programmes éducatifs et favoriser un engagement communautaire solide pour aider les résidents à développer des positions éclairées sur les projets énergétiques proposés, réduire l'opposition à l'emplacement des projets et combattre les campagnes délibérées de désinformation sur l'énergie propre. Les programmes de participation du public devraient mettre un accent particulier sur l'établissement de relations dans les communautés rurales et historiquement mal desservies et devraient obtenir le consentement libre, préalable et éclairé lors de la proposition de projets énergétiques ayant une incidence sur les terres, les territoires ou les ressources des Premières Nations ou des tribus.	Organismes communautaires, promoteurs énergétiques, Premières Nations et tribus
Action 2.5 – Les gouvernements de proximité devraient développer des partenariats créatifs avec les promoteurs énergétiques et les instituts de recherche pour mieux soutenir l'innovation énergétique et faire accepter par le public les projets d'énergie propre grâce à des programmes pilotes de nouvelles technologies telles que la régénération circulaire, les systèmes énergétiques de quartier, les véhicules électriques à pile à combustible etc.	Promoteurs énergétiques, institutions universitaires et de recherche



ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 3.1 – Les gouvernements de proximité devraient intégrer des objectifs de réduction des émissions dans les plans ou processus existants (c.-à-d. « alignement des mandats »), afin de réduire les émissions locales et de faire preuve de leadership local dans la préparation à la hausse des températures et aux conditions météorologiques extrêmes. Les occasions d'intégrer les objectifs de réduction des émissions comprennent l'approvisionnement municipal, les appels d'offres et les normes d'urbanisme.

ONG

Action 3.2 – Les gouvernements de proximité devraient vérifier la consommation d'énergie municipale – y compris celle de leurs services publics – afin de déterminer et de prioriser les possibilités de projets d'efficacité énergétique et de rénovation de bâtiments, de réduire la consommation globale d'énergie et de favoriser une utilisation plus efficace de l'argent des contribuables. Les mises à niveau peuvent être financées dans le cadre des budgets d'immobilisations ou d'entretien existants ou par le biais de mécanismes de financement créatifs, tels que des contrats de rendement en matière d'économies d'énergie, des fonds renouvelables verts ou des agrégateurs de modernisation énergétique. Des audits énergétiques devraient être effectués avant la mise en œuvre des projets de production d'énergie afin de s'assurer que les projets sont dimensionnés de manière appropriée.

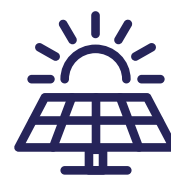
ONG,
gouvernements des
états/provinciaux

Action 3.3 – Les gouvernements de proximité devraient créer un plan de transition des flottes de véhicules municipaux vers des alternatives électriques (ou hybrides), afin de démontrer le leadership local en matière de réduction des émissions et de créer un marché stable pour les véhicules électriques. Cela peut inclure à la fois des achats traditionnels, mais aussi des efforts de collaboration tels que des achats collectifs ou l'encouragement des constructeurs automobiles à accroître la disponibilité sur le marché, l'offre et l'accessibilité des gros véhicules électriques lourds.

Constructeurs
automobiles

Action 3.4 – Les services publics d'eau et d'assainissement des eaux usées devraient accroître l'efficacité de leurs systèmes par la mise à niveau des infrastructures, la gestion des eaux et de solutions novatrices de surveillance des systèmes, afin d'améliorer le rendement opérationnel et de réduire la charge des systèmes, tout en réduisant les coûts d'énergie et d'entretien.

Entreprises de
technologie de l'eau



ACTIONS

PARTENAIRES CLÉS

Action 4.1 — Les gouvernements de proximité devraient mener des études ou plaider en faveur d'études au niveau des provinces/états et des services publics qui identifient les communautés ayant une charge énergétique disproportionnée ou une vulnérabilité disproportionnée. Les données qui en résultent peuvent être utilisées pour hiérarchiser plus efficacement le financement de la résilience énergétique, du déploiement d'énergie propre et de la mise à niveau des infrastructures ou pour mettre en œuvre des incitatifs aux performances des services publics, basées sur des indicateurs d'accessibilité financière pour les clients.

Services publics, gouvernements de proximité, organismes communautaires

Action 4.2 — Les gouvernements de proximité devraient élaborer des programmes résidentiels d'efficacité énergétique et d'atténuation des intempéries qui ciblent spécifiquement les ménages à faible revenu ou vulnérables à l'énergie et/ou partager des renseignements sur des programmes similaires aux paliers de gouvernement supérieurs et avec les services publics. Afin de distribuer l'information plus efficacement, tout le personnel municipal en contact avec les résidents devrait être formé pour partager des conseils sur l'imperméabilisation des maisons et d'aider les résidents à cumuler les avantages d'autres programmes d'aide (p. ex., grouper les ressources sur l'imperméabilisation avec de l'information sur le remplacement de la ligne de service en plomb ou jumeler l'efficacité énergétique avec d'autres aides à la rénovation résidentielle).

Les programmes devraient travailler de façon proactive à éliminer les obstacles économiques, sociaux et sanitaires tels que :

- Les coûts initiaux élevés ou les exigences de solvabilité ;
- Des critères d'admissibilité exigeant des rénovations résidentielles importantes avant la participation ;
- Défis de coordination entre locataires et propriétaires ;
- Manque de confiance entre les résidents et le gouvernement/les services publics ;
- Barrières linguistiques et d'alphabétisation et
- Processus d'application déroutants ou longs.

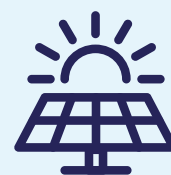
Services publics, gouvernements provinciaux/des états

Action 4.3 — Les services publics devraient élargir l'accès fiable à l'énergie dans les communautés rurales et éloignées en augmentant la capacité de transport et de stockage, en encourageant les projets de production d'énergie distribuée (y compris les modèles propriétaires et d'énergie en tant que service), en augmentant la confiance en matière de tarification de l'énergie ou en établissant des accords d'avantages communautaires. Ces mesures auraient pour but de garantir que les communautés rurales qui hébergent des systèmes d'énergie propre à l'échelle des services publics disposent des infrastructures nécessaires pour bénéficier de ces projets énergétiques. Il faudrait mettre particulièrement l'accent sur l'amélioration de l'accès à l'énergie abordable et l'établissement de liens de confiance avec les Premières Nations et les tribus qui ont un accès moins fiable au réseau énergétique traditionnel.

Gouvernements de proximité, Premières Nations et tribus, organismes communautaires

CLEVELAND, OH

ÉCLAIRER LA VOIE VERS UNE ÉNERGIE PROPRE POUR TOUS



La ville de Cleveland, OH, a toujours été une pionnière de l'énergie. Elle est devenue la première en Amérique du Nord à faire la démonstration de la lumière électrique en 1879 et a continué d'éclairer une voie vers l'avant pour leur communauté et pour d'autres comme elle depuis. Aujourd'hui, les efforts de Cleveland pour rendre l'énergie propre accessible et abordable pour tous créent un plan directeur pour la transformation énergétique dans les villes post-industrielles, en équilibrant le développement économique avec la santé et le bien-être des communautés.

Alors que Cleveland a une longue histoire d'innovation énergétique, environ 60 pour cent de la population est actuellement confrontée à un fardeau élevé ou sévère en termes de coûts énergétiques. Le projet pilote solaire pour les ménages à revenu faible ou modéré de Cleveland (projet pilote énergétique LMI) a été lancé en 2022 dans le cadre d'un partenariat entre la ville de Cleveland, le comté de Cuyahoga et d'autres organismes communautaires pour aider à répondre à ce besoin critique. Le programme a permis d'installer des systèmes solaires photovoltaïques sur les toits de sept maisons, sans frais pour les résidents, contribuant ainsi à réduire les coûts et à assurer la sécurité énergétique à long terme de certains des ménages les plus vulnérables sur le plan énergétique de la ville. Les impacts du petit programme pilote à lui seul équivalent à un total de 28,37 kW d'énergie produite et à 42,2 millions de livres d'émissions équivalent CO2 économisées. Plus important encore, le participant moyen a économisé 60 pour cent sur ses factures d'énergie, totalisant un montant stupéfiant de 95 000 \$ sur 25 ans, répartis entre les ménages.

En plus des avantages directs pour les participants, le programme a également montré des répercussions prometteuses sur l'économie en général. On estime que même ces sept premières maisons généreront environ 90 000 \$ en investissements dans l'économie régionale au cours de la durée de vie des systèmes. Et en accordant la priorité aux

petits développeurs solaires locaux dans le processus d'appel d'offres, ils ont également contribué à stimuler l'innovation énergétique locale, favorisé le développement de nouveaux emplois favorables aux familles et assuré que les avantages de la transformation énergétique soient répartis dans toute la communauté.



Cleveland prévoyait fournir une aide à un plus grand nombre de ménages par le biais d'un nouveau programme solaire pour tous à Cleveland, mais aucun financement externe n'est actuellement disponible pour faire avancer le programme.

Malgré l'avenir incertain de l'expansion du programme, il y a de nouvelles leçons apprises sur les obstacles à la mise en œuvre de l'énergie propre dans les communautés ayant des revenus faibles ou modérés. Même si les obstacles les plus importants en matière de coûts ont été éliminés, de nombreux résidents ont encore été confrontés à des obstacles financiers accessoires comme le vieillissement des toits, des systèmes électriques inadéquats ou même une incompatibilité avec d'autres programmes d'aide énergétique qui les ont empêchés de participer au programme. Un partenariat novateur avec le Greater Cleveland Habitat for Humanity a permis de contourner certaines de ces préoccupations en jumelant le projet pilote énergétique LMI à des programmes d'aide au logement plus holistiques. Les partenaires du projet ont également identifié le manque de confiance de la communauté comme un élément dissuasif majeur ayant empêché certains ménages de poursuivre des programmes d'aide énergétique comme le projet pilote énergétique LMI, démontrant l'importance de la collaboration des gouvernements fédéraux, des États, des provinces et des administrations municipales pour identifier un financement cohérent pour les programmes qui aident les résidents à améliorer leur indépendance énergétique, tout en renforçant la confiance de la communauté.

UNE NOUVELLE VISION DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE :

FAIRE AVANCER LA TRANSFORMATION
ÉCONOMIQUE





L'économie régionale la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent est prête à relever le défi. Qu'il s'agisse d'entreprises à la recherche d'un emplacement plus durable ou des nombreuses communautés aux prises avec la rareté de l'eau, aucun endroit n'est mieux équipé pour relever ces défis que le corridor économique côtier.

Le Plan d'action pour la transformation économique est une vision audacieuse et unifiée et un puissant appel à l'action. Élaboré avec la contribution de plus d'une centaine de décideurs communautaires et de partenaires experts, le Plan d'action est le produit de l'atout le plus inépuisable de la région : la collaboration. Ensemble, nous avons élaboré un plan directeur sur dix ans vers un avenir qui préserve les précieuses ressources en eau douce de la région, tout en les exploitant à des fins économiques, qui assure la pérennité des entreprises et des communautés, ainsi que garantir un large partage des retombées économiques.

Ce Plan d'action est rempli de mesures concrètes pour attirer et retenir les industries engagées dans la durabilité, renforcer le commerce et le tourisme liés à nos cours d'eau, revitaliser nos rives et accroître l'utilisation de l'énergie propre. Néanmoins, ces stratégies sont un point de départ. Sous la direction de la commission des maires sur la Transformation économique, l'Alliance des villes s'est engagée à soutenir les dirigeants locaux dans la concrétisation de cette vision.



ANNEXE

Toutes les analyses ont été effectuées à l'aide du logiciel R Statistical
(Version 2025.1+513, <http://www.r-project.org>)

Pour en savoir plus sur notre méthodologie de calcul des objectifs régionaux,
veuillez nous contacter à l'adresse : admin@glslcities.org

À PROPOS DE L'ALLIANCE DES VILLES :

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l'Alliance des villes) est une coalition multinationale de leaders municipaux et autochtones représentant les communautés de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent qui œuvrent à promouvoir la prospérité économique et à protéger notre eau douce au profit des générations actuelles et futures.